



Assemblée générale

Soixante-sixième session

72^e séance plénière

Vendredi 2 décembre 2011, à 15 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Al-Nasser (Qatar)

*En l'absence du Président, M. Körösi (Hongrie),
Vice-Président, assume la présidence.*

La séance est ouverte à 15 h 15.

Points 14 et 117 (suite), 123 a) et 124 de l'ordre du jour

Application et suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes

Rapport du Secrétaire général (A/66/255)

Note du Secrétariat (A/66/160)

Suite donnée aux textes issus du Sommet du Millénaire

Rapports du Secrétaire général (A/66/120, A/66/126 et A/66/341)

Notes du Secrétariat (A/66/383 et A/66/384)

Renforcement du système des Nations Unies

a) Renforcement du système des Nations Unies

Rapport du Secrétaire général (A/66/311)

Réforme des Nations Unies : mesures et propositions

M. Suárez Salvia (Argentine) (*parle en anglais*) :
J'ai l'honneur de faire la présente déclaration au nom

du Groupe des 77 (G-77) et de la Chine, au titre du point 117 de l'ordre du jour, « Suite donnée aux textes issus du Sommet du Millénaire ».

Le Groupe prend acte du rapport annuel du Secrétaire général (A/66/126), intitulé « Accélérer la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement : options pour une croissance durable et partagée et enjeux de l'action des Nations Unies en faveur du développement au-delà de 2015 ».

À cet égard, il est évident qu'un regain d'efforts est nécessaire pour réaliser ces objectifs et régler les difficultés qui restent à surmonter d'ici à 2015, surtout dans le contexte de la crise économique et financière actuelle qui a annulé nombre des progrès accomplis par les pays en développement. Il est temps maintenant de redoubler d'efforts pour réaliser les objectifs de développement convenus. Comme le souligne le rapport du Secrétaire général, il est nécessaire d'intensifier les efforts pour renforcer le partenariat mondial pour le développement (objectif 8) conformément aux engagements et de donner une suite appropriée aux accords convenus en 2010 lors de la Réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale sur les objectifs du Millénaire pour le développement.

Le G-77 et la Chine sont d'avis que le moment est venu pour les pays donateurs de s'asseoir avec les pays en développement et de convenir d'un mécanisme pour remplir leurs engagements en matière d'aide

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



publique au développement, notamment celui de consacrer 0,7 % de leur produit national brut à la coopération internationale. En outre, l'essor du commerce international peut aussi contribuer à promouvoir la croissance économique et l'élimination de la pauvreté. À cet égard, nous sommes vivement préoccupés par l'absence de progrès dans les négociations du Cycle de Doha de l'Organisation mondiale du commerce et nous appelons de nouveau à faire preuve de la souplesse et de la volonté politique requises pour sortir les négociations de l'impasse actuelle et pour mieux répondre aux besoins et aux intérêts des pays en développement.

Par ailleurs, l'allègement de la dette est l'une des diverses formes d'aide financière à même d'accroître la capacité des pays en développement de lutter contre la pauvreté. De plus, il est fondamental de faciliter le transfert de technologie des pays développés aux pays en développement pour favoriser le développement de ces derniers et accélérer leur croissance économique. Étant donné la grave menace que fait peser la marginalisation technologique grandissante du Sud, la communauté internationale et le système des Nations Unies doivent s'employer en priorité à formuler et à mettre en œuvre des mesures appropriées pour remédier à cette situation.

Nous sommes profondément convaincus que les objectifs du Millénaire pour le développement demeureront pertinents après 2015. Le Groupe est prêt à participer de façon constructive aux discussions sur l'avenir du programme mondial de développement au-delà de 2015, et il souligne qu'il importe que les consultations soient élargies, sans exclusive, ouvertes et transparentes.

Le G-77 et la Chine ont l'intention de présenter un projet de résolution sur cette question afin que nous continuions à travailler ensemble à la promotion du progrès économique et social, en tenant compte des défis nouveaux et émergents et en intégrant les trois piliers du développement durable. Le Groupe des 77 et la Chine continueront de collaborer étroitement et de façon constructive et inventive avec leurs partenaires sur cette question afin de relever les grands défis que nous rencontrons à l'échelle planétaire et de réaliser le développement mondial.

M^{me} Ali (Bangladesh) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom du Mouvement des pays non alignés. Le Mouvement tient à remercier

le Président de l'Assemblée générale d'avoir organisé ce débat important. Le Mouvement remercie également le Secrétaire général et son équipe de cet examen des moyens civils à mobiliser dans les situations postérieures à un conflit.

Le Mouvement prend acte du rapport du Secrétaire général, publié sous la cote [A/66/311](#), concernant l'examen des capacités civiles internationales pouvant compléter les capacités nationales pour la consolidation de la paix après un conflit. Le Mouvement prend également note des efforts déployés par le Secrétaire général en vue d'élargir et d'approfondir le réservoir d'experts, en veillant tout particulièrement à mobiliser les capacités des pays en développement. À cet égard, le Mouvement souligne l'importance des capacités civiles déjà présentes dans le monde en développement et il est prêt à appuyer le renforcement des capacités civiles et des institutions nationales des pays pour soutenir les activités de consolidation de la paix au lendemain des conflits. À cet égard, nous réaffirmons le principe fondamental de l'appropriation nationale.

Le Mouvement souhaite réaffirmer sa position de principe selon laquelle l'examen des capacités civiles au lendemain d'un conflit doit être mené dans le seul but d'appuyer les efforts nationaux de consolidation de la paix par un renforcement des capacités nationales et en fonction de la demande sur le terrain. Ce processus doit se faire dans un souci de prise en compte des besoins au niveau local, et particulièrement de ceux des femmes. Il doit être soutenu par un financement prévisible. Les capacités existantes au sein des États du Sud doivent être mobilisées en priorité afin que l'expérience acquise puisse être réutilisée dans des conditions socioéconomiques analogues pour soutenir l'édification nationale d'autres pays.

Le rapport du Secrétaire général définit certains domaines prioritaires. Le Mouvement entend contribuer constructivement à une nouvelle explicitation des modalités de mise en œuvre de ces priorités. Il espère que, au cours des échanges à venir, le Secrétaire général nous présentera des projets détaillés sur la façon dont chacun de ces domaines prioritaires, tels que l'appropriation nationale, le renforcement des capacités, la mobilisation des capacités des États du Sud, l'intégration des femmes et la garantie d'un financement prévisible, sera mis en œuvre. À cet égard, le Mouvement souligne l'importance des points suivants.

Les partenariats doivent être encouragés. Le Mouvement souligne les possibles bénéfices que représentent, pour les processus de renforcement des capacités, des partenariats sans exclusive entre les parties participant à leur mise sur pied et à leur mise en œuvre. Les partenariats doivent aller au-delà des réunions d'information pour comprendre des consultations constructives avec les États Membres pour en mettre à profit les idées, les vues et l'expérience et éviter les doubles emplois, au Siège comme sur le terrain.

Le Mouvement se félicite du fait que le rapport adopte une démarche déterminée par la demande. Toutefois, nous soulignons que l'évaluation de la demande doit refléter les vues des parties prenantes au niveau national et trouver le bon équilibre entre les besoins en matière de développement et les considérations de paix et de sécurité.

Le Mouvement réaffirme sa conviction que les capacités des États du Sud doivent être mobilisées en priorité. À cet égard, nous mettons en exergue le cadre de coopération Sud-Sud et de coopération triangulaire, reposant sur un financement et des ressources prévisibles et suffisantes. Nous pensons que le processus peut bénéficier de l'expérience du mécanisme de déploiement d'experts militaires et de police détachés ponctuellement, qui a fait ses preuves.

S'agissant de la question du lien entre maintien de la paix et consolidation de la paix, les soldats de la paix assoient les fondements de la paix; ils contribuent également aux premières activités de consolidation de la paix. La réussite des activités de consolidation de la paix dépend de la mise en œuvre intégrale des activités de maintien de la paix. Nous soulignons par conséquent que le maintien de la paix comme la consolidation de la paix doivent pouvoir compter sur des ressources humaines et financières en suffisance pour permettre d'assurer une paix durable. Le Mouvement souligne également que les activités de consolidation de la paix ne doivent pas empiéter sur les ressources servant aux opérations de maintien de la paix, ce qui remettrait en question les premiers fondements de la paix et ferait inévitablement obstacle à une paix durable.

Le renforcement des capacités nationales dans les pays sortant d'un conflit doit être au cœur même de tous nos efforts. Nous sommes conscients du problème fréquent de fragmentation des capacités nationales dans

de nombreux pays sortant d'un conflit. Par conséquent, nous devons concentrer nos initiatives sur l'intégration des capacités fragmentées dont disposent les pays sortant d'un conflit pour leur permettre d'œuvrer à une paix durable et d'éviter une éventuelle reprise des hostilités.

Le Mouvement souligne l'importance d'une analyse détaillée des situations, tenant compte des vues des parties prenantes au niveau national. Le Mouvement souligne également que tous les programmes et initiatives, à commencer par le partage des locaux nationaux par le personnel recruté sur le plan international, doivent avoir pour objectif le développement des capacités nationales, et éviter d'encourager la fuite des cerveaux. Par conséquent, ces initiatives doivent être adaptées au cas par cas et être mises en œuvre en consultation avec toutes les parties prenantes.

Le principe de l'appropriation nationale est au cœur même de l'examen des capacités civiles. Il ne doit pas être utilisé de manière sélective. Il doit viser, au contraire, à l'inclusion de tous les participants. Le mécanisme concerné doit être conçu de façon à permettre la représentation d'un large échantillon de citoyens, dont les catégories les plus vulnérables, comme les femmes et les enfants. Il doit donner des moyens d'action aux initiatives locales pour que les citoyens ordinaires puissent mettre à profit leurs liens sociaux pour asseoir solidement le travail de développement et dissuader efficacement toute velléité de reprise des hostilités. En donnant à une communauté les moyens de se prendre en charge, on assure la sécurité des personnes, de leur vie et de leurs biens.

Enfin, l'examen des capacités civiles est une question intersectorielle qui nécessite un plan global de développement. Il y a quelques années, la direction des Nations Unies a créé la Commission de consolidation de la paix dans cet esprit. Par conséquent, il nous semble que ce processus doit tirer parti des compétences et de l'expérience que la Commission a acquises au fil du temps.

Pour terminer, le Mouvement tient à souligner, dans le cadre de cette première expression de ses vues sur le rapport du Secrétaire général consacré aux capacités civiles après un conflit, l'importance qu'il attache à la coopération intergouvernementale dans ce processus. Il réaffirme sa détermination de dialoguer

de manière constructive à ce sujet autour de propositions de fond spécifiques.

M. Wetland (Norvège) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de m'exprimer sur le point 123 a) de l'ordre du jour au nom des pays nordiques : Danemark, Finlande, Islande, Norvège et Suède.

Plus de 120 000 hommes et femmes travaillent aujourd'hui au sein des opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Plus de 20 000 d'entre eux sont des civils – un nombre qui a plus que doublé au cours des cinq dernières années. Nos attentes quant à ce que l'ONU doit être capable d'accomplir sur le terrain dans les États fragiles et touchés par les conflits deviennent chaque fois plus ambitieuses.

Les pays nordiques ont donc salué de tout cœur le lancement cette année de l'examen indépendant des moyens civils à mobiliser au lendemain d'un conflit. La vision présentée dans le rapport selon un cadre de prise en main, de partenariat, de savoir-faire et de promptitude à l'action, propose des moyens complets et rentables afin de garantir une intervention internationale plus efficace et plus pertinente dans des situations de fragilité et d'après conflit. Le rapport d'activité du Secrétaire général (A/66/311) dont nous sommes saisis aujourd'hui confirme la confiance que nous plaçons dans la poursuite des travaux en vue d'assurer le suivi des recommandations formulées dans le rapport du Groupe consultatif de haut niveau (A/65/747). Nous remercions la Secrétaire générale adjointe, M^{me} Malcorra, ainsi que son équipe pour le travail appliqué et déterminé qu'ils ont accompli.

Les partenariats et l'appropriation nationale sont au cœur du problème. Le rapport propose une série de recommandations pour que l'ONU puisse consolider sa base de partenariat et sa coopération avec les institutions externes, notamment celles du Sud. Les efforts destinés à promouvoir des capacités plus solides et disponibles immédiatement resteront toutefois vains tant que l'ONU ne s'engagera pas à mobiliser les moyens disponibles. Nous espérons que des consultations renforcées seront menées entre l'ONU et ses États Membres, ainsi qu'avec les organisations régionales, aux fins de la meilleure utilisation possible des moyens existants. Nous sommes également prêts à appuyer de nouvelles initiatives de recrutement et de renforcement des capacités dans le Sud. Nous savons d'expérience que des initiatives menées dans le Nord

peuvent très bien aller de pair avec des initiatives menées dans le Sud.

La première expérience menée au Soudan du Sud est encourageante. L'appropriation nationale et le renforcement des capacités sont en train d'être consolidés, par exemple grâce à des partenariats régionaux permettant de rassembler des experts de pays voisins ou grâce au transfert de la responsabilité de la protection des enfants de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud à l'UNICEF. Non seulement il s'agit là d'une utilisation plus rentable et plus rationnelle des ressources et des moyens dont dispose l'ONU, mais cela ouvre également la voie à une présence plus cohérente et intégrée des Nations Unies sur le terrain.

La cohérence de l'ONU est essentielle. L'ONU doit faire montre du leadership nécessaire en honorant le Nouvel accord pour l'engagement international dans les États fragiles, qui a été lancé cette semaine à Busan par les partenaires du Dialogue international sur la consolidation de la paix et le renforcement de l'État.

Nous saluons les nombreuses initiatives qui ont été prises ainsi que les processus en cours afin de développer les principes et directives fondamentaux, de mettre à jour les outils de planification, de procéder à des examens et d'améliorer les processus de planification, comme le détaille le Secrétaire général dans son rapport. Ceux-ci doivent être efficacement mis à profit. Il importe en outre particulièrement de supprimer les inutiles obstacles internes qui entravent le déploiement rapide et sans heurts des moyens requis dans les situations fragiles de conflit. Nous prions le Secrétaire général de continuer à informer l'Assemblée générale de l'état du suivi.

Nous nous félicitons de ce qui a été réalisé en vue de créer la plate-forme en ligne sur les capacités civiles. Cette plate-forme pourrait potentiellement devenir une base de ressources importantes pour le Secrétariat concernant les capacités civiles disponibles, et un référentiel d'informations générales sur les besoins civils et la demande en capacités civiles sur le terrain. Par ailleurs, la plate-forme peut servir de lien entre le Secrétariat et les fonds et programmes des Nations Unies sur les capacités civiles, et les États Membres et d'autres partenaires pourraient l'exploiter et y contribuer.

Le rapport du Secrétaire général souligne également, et à juste titre, la nécessité d'accorder une

attention particulière à la participation des femmes. Nous savons que les perspectives de paix et de développement durables, et plus généralement de bon fonctionnement d'une société, augmentent lorsque le degré d'égalité entre les sexes, et notamment la participation des femmes, est plus élevé. C'est quelque chose que nous devons tous garder à l'esprit, aussi bien au niveau national que lorsque l'on présente des candidats chargés d'effectuer des tâches de maintien de la paix et de consolidation de la paix au plan international.

Il est dans notre intérêt commun, en tant qu'États Membres, de promouvoir un système des Nations Unies véritablement efficace et rentable. En tant que tel, nous avons tous la responsabilité de garantir le succès de cette entreprise. Le Secrétaire général doit agir avec une détermination précise et ferme en vue de mettre en œuvre les aspects qui peuvent l'être par le Secrétariat. De même, nous, les États Membres, devons donner au Secrétariat les moyens nécessaires pour mettre en œuvre des solutions flexibles.

Les pays nordiques appuient déjà activement le processus, financièrement ou autrement. Nous étudions également les moyens de continuer de jouer un rôle d'appui dans la phase suivante. Ce faisant, nous espérons continuer de travailler en étroite collaboration avec la Secrétaire générale adjointe et son équipe, ainsi qu'avec les autres États Membres.

Je souhaite maintenant ajouter quelques remarques à titre national sur les points 14 et 117 de l'ordre du jour. Chaque année ici à l'ONU, et notamment l'année dernière, nous exprimons tous notre engagement à atteindre tous les objectifs du Millénaire pour le développement d'ici à 2015. Grâce à l'amélioration des politiques et à la croissance économique que connaissent beaucoup de pays, nous sommes en bonne voie de réaliser nombre de ces objectifs. Nous sommes toutefois sérieusement loin d'en atteindre certains autres.

L'objectif 4 du Millénaire pour le développement en est un exemple. Bien inutilement, des millions de jeunes enfants meurent chaque année de causes évitables, parce que nous n'arrivons pas à remplir nos obligations. Il est pourtant toujours en notre pouvoir d'empêcher que cela n'arrive. Il faut pour cela adopter des politiques favorisant les meilleures pratiques, ainsi qu'une base de financement suffisante. Un autre exemple est l'objectif 5. Tout à fait inutilement, la

même chose est vraie pour les centaines de milliers de jeunes filles et de femmes qui mourront pendant la grossesse et en couches. Nous pouvons y remédier. Encore une fois, ce qu'il faut, c'est adopter des politiques propices aux meilleures pratiques et une base de financement suffisante.

Le Secrétaire général a réagi face à cette situation alarmante en lançant l'initiative « Chaque femme, chaque enfant ». Cependant, beaucoup de nos collègues refusent depuis trop longtemps l'invitation à se joindre à cet effort. C'est pourquoi la campagne mondiale doit se poursuivre, même après 2015 si nécessaire. Nous voulons que ces objectifs fassent l'objet de rapports annuels ici à l'ONU. Nous avons après tout bon espoir, car de nouveaux engagements politiques et financiers sont pris chaque année, et un nombre toujours croissant de pays se joignent à cet effort. Par ailleurs, même si nous progressons davantage sur les OMD, et même si nous agissons comme il faut d'ici à la date butoir, nous aurons encore un long chemin à parcourir avant que l'extrême pauvreté et la faim ne soient éliminées.

C'est pourquoi nous avons besoin d'un changement politique dans de nombreux pays. C'est pourquoi nous avons besoin de davantage de solidarité et de coopération internationales. Et c'est pourquoi la Norvège consacre toujours plus de 1 % de son revenu national brut à l'aide au développement.

Après 2015, le monde sera très différent de ce qu'il était il y a tout juste 15 ans. L'évolution des réalités géopolitiques et économiques influe sur l'équilibre politique entre les pays, et aura aussi une incidence sur la manière dont nous travaillons au sein des organisations internationales. Nous sommes également confrontés à des défis différents de ceux rencontrés par le passé, tels que les effets des changements climatiques. Les populations vulnérables dans le monde en développement sont celles qui souffriront le plus.

Le futur programme de développement doit demeurer axé sur l'élimination de la pauvreté et de la faim. Il doit être clairement défini et avoir le même pouvoir mobilisateur que les objectifs actuels. Les objectifs liés à la santé doivent être maintenus. Il faut réduire les disparités économiques et sociales dans les sociétés, et non les accroître. Le développement doit conduire à une croissance économique juste et sans exclusive, et nous devons augmenter le nombre des donateurs en faisant appel à de nouveaux acteurs.

C'est dans les régions en proie à un conflit armé et à la violence que nous avons fait le moins de progrès dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Il apparaît donc nécessaire d'examiner sérieusement le développement y compris dans son aspect sécuritaire. Des domaines tels que l'état de droit, les droits de l'homme et la bonne gouvernance sont également à examiner particulièrement. L'énergie et les infrastructures figurent nécessairement aussi à notre programme après 2015. L'accès à l'énergie est essentiel à la croissance. Nous devons accroître la production d'électricité, améliorer les réseaux et proposer des solutions hors réseau qui soient abordables. L'initiative Énergie durable pour tous du Secrétaire général mérite tout notre soutien et, à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable de 2012 à Rio, nous pourrions prendre des mesures en matière d'accès à l'énergie. Enfin, nous ne devons pas perdre de vue l'objectif final de notre programme de développement, qui est de permettre à toujours plus de pays d'accéder à l'autonomie, et de s'affranchir de la dépendance par rapport à l'aide au développement.

L'autonomisation de la femme est le facteur de changement le plus important. Il est évident que la pleine participation des femmes à la vie économique, sociale et politique d'un pays est une condition indispensable du développement. Il est tout simplement insensé d'exclure la moitié de la population de ces domaines. Il faut donc renforcer la position des femmes pour qu'elles puissent se prévaloir de leurs droits et de leurs débouchés. L'autonomisation des filles et des femmes commence par l'éducation. Or elles ne peuvent pas tirer pleinement parti de cette éducation si elles n'ont pas accès aux lieux et aux espaces où les programmes se définissent et les décisions se prennent.

Les six prochains mois seront marqués par nos préparatifs de la Conférence Rio+20. Nous nous réjouissons à la perspective de débattre des objectifs de développement durable et des autres questions ayant un impact à long terme sur le développement humain durable. Nous le ferons ici, à New York, comme dans le cadre de nombreuses autres conférences et enceintes. Nous attendons avec intérêt les débats qui se dérouleront autour de la façon dont on peut obtenir des résultats dans les domaines les plus fondamentaux. La pauvreté, la santé et l'accès à l'énergie sont à cet égard

pour nous des domaines absolument fondamentaux et nous espérons qu'il en va de même pour l'ONU.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne la parole à l'Observateur de l'Union européenne.

M. Vrailas (Union européenne) (*parle en anglais*) : La Croatie, l'ex-République yougoslave de Macédoine et le Monténégro, pays candidats; l'Albanie et la Bosnie-Herzégovine, pays du Processus de stabilisation et d'association et candidats potentiels; ainsi que l'Ukraine et la République de Moldova s'associent à cette déclaration.

Concernant le renforcement des moyens civils, l'Union européenne et ses États membres accueillent favorablement le rapport du Secrétaire général sur les moyens civils à mobiliser dans les situations postérieures à un conflit (A/66/311), qui constitue la première réponse du Secrétaire général au rapport indépendant sur le même sujet élaboré au début de l'année par le Groupe consultatif de haut niveau (A/65/747). L'Union européenne et ses États membres trouvent beaucoup d'intérêt aux trois grands axes dégagés par le Secrétaire général dans sa feuille de route.

Le rapport divise en outre l'intervention de l'ONU en plusieurs catégories pour ce qui concerne la mise en œuvre. Nous encourageons à la mise en œuvre de nombre de ces mesures qui, nous le soulignons, doivent être axées sur les résultats. Comme le souligne le Secrétaire général dans son rapport, certaines initiatives peuvent relever de sa propre autorité ou de celle des chefs de secrétariat de telle ou telle entité des Nations Unies. Nous souhaiterions que le Secrétariat apporte quelques éclaircissements au sujet des recommandations des rapports du Secrétaire général qui sont concernées.

L'Union européenne et ses États membres appuient fermement les principes fondamentaux sur lesquels fait fond le rapport du Secrétaire général. On y souligne que l'appropriation des processus au niveau national est le seul moyen d'instaurer une paix durable. C'est donc une considération qui doit être au centre des efforts dès le départ, dès que les premières mesures sont prises pour régler un conflit. L'accent mis dans le rapport sur la priorité que constituent les femmes dans ces processus mérite également d'être particulièrement salué.

Les partenariats sont un élément déterminant. Nous apprécions au plus haut point la coopération entre l'ONU et l'Union européenne, dans le cadre de laquelle nous sommes sur le point de renforcer notre appui. Comme l'indique le Secrétaire général dans son rapport « la communauté internationale [...] doit] mieux faire pour fournir rapidement des moyens civils efficaces aux pays touchés par un conflit » (A/66/311, par. 71). Ainsi qu'il le souligne, il s'agit d'une entreprise collective à laquelle doivent participer différents acteurs, aussi bien sur le plan international qu'au sein du système des Nations Unies. Nous saluons en particulier le travail qui est fait pour chercher à adapter les mécanismes efficaces qui régissent depuis longtemps le déploiement du personnel militaire et policier et le soutien logistique spécialisé des États Membres aux moyens civils, en vue de mobiliser les ressources humaines, les services et les financements au moment et à l'échelle voulus.

Nous remercions le Secrétaire général de montrer la voie à suivre concernant le renforcement des moyens civils. Nous encourageons le Secrétariat dans ses efforts à cet égard et attendons avec intérêt un rapport du Secrétaire général sur les progrès réalisés et d'autres initiatives pouvant s'avérer nécessaires. Nous sommes prêts à apporter notre soutien et à œuvrer conjointement à nos objectifs communs.

L'Union européenne participe déjà fortement au déploiement de compétences civiles internationales, aussi bien dans le cadre de sa Politique de sécurité et de défense commune (PSDC) que de sa coopération dans le domaine du développement, en mettant toujours plus l'accent sur la gouvernance et l'édification de l'État, qui sont des aspects centraux de l'aide fournie dans les situations instables. Huit missions civiles de l'Union européenne sont actuellement déployées au titre de la PSDC, afin d'appuyer des capacités nationales essentielles dans le cadre de processus de consolidation de la paix.

L'Union européenne est pleinement déterminée à renforcer son partenariat avec l'ONU. Elle est prête à partager son expérience, notamment dans le domaine de l'évaluation des besoins en matière de gestion civile des crises, des stratégies et des moyens visant à faciliter le recrutement de personnel civil. En matière de formation, l'Union européenne envisage également les modalités d'un dialogue plus prévisible et plus systématique avec l'ONU.

L'Union européenne étudie actuellement les modalités d'une contribution de sa part à l'examen des capacités civiles des Nations Unies. Elle peut aider l'ONU à recenser les moyens concrets de faire correspondre l'offre et la demande dans les domaines clefs relevant des capacités civiles, afin d'accélérer le recrutement et d'éviter des chevauchements au moment du déploiement de moyens civils à l'appui des efforts de l'ONU, au titre de la PSDC. De cette manière, nous pouvons tirer parti de l'expérience et des résultats de l'Union européenne en matière de développement des capacités civiles.

L'ONU a attiré l'attention sur un certain nombre de domaines dans lesquels l'expérience de l'Union européenne en matière de renforcement des capacités civiles de gestion des crises pourrait bénéficier directement aux opérations menées par les Nations Unies sur le terrain. Nous envisageons actuellement comment renforcer encore cet appui. À titre d'exemple, l'Union européenne a constitué des groupements de personnel, les équipes d'intervention en cas de crise, destinés à un déploiement au lendemain des conflits. L'ONU et l'Union européenne pourraient étudier les différentes options de déploiement de ce type de personnel dans le cadre d'une opération des Nations Unies dans les cas où l'on a besoin de capacités rapidement déployables.

L'Union européenne cherche aussi actuellement comment renforcer ses moyens civils à l'appui de l'ONU. Elle l'a déjà fait, dans la pratique, plusieurs fois, dans le cadre de déploiements tels que la Mission de police de l'Union européenne en Afghanistan et la Mission de conseil et d'assistance de l'Union européenne en matière de réforme du secteur de la sécurité en République démocratique du Congo, qui ont effectué des activités complémentaires liées à la réforme du secteur de la police et de la sécurité et travaillé en coopération étroite dans ces domaines avec la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo. Il existe d'autres exemples de gestion par l'Union européenne de la transition avec l'ONU, notamment l'Opération militaire de l'Union européenne en République du Tchad et en République centrafricaine, la Mission de police de l'Union européenne en Bosnie-Herzégovine et la Mission État de droit menée par l'Union européenne au Kosovo.

M. Khan (Indonésie) (*parle en anglais*): Je voudrais tout d'abord remercier le Secrétaire général

de ses rapports portant sur les points de l'ordre du jour dont l'Assemblée générale est saisie.

L'Indonésie s'associe aux déclarations faites par le représentant de l'Argentine au nom du Groupe des 77 et de la Chine et par le représentant du Bangladesh au nom du Mouvement des pays non alignés.

Depuis l'adoption de la Déclaration du Millénaire (résolution 55/2), nous nous sommes engagés dans une période sans précédent où le développement, la sécurité et les droits de l'homme ont fusionné en impératifs synergétiques se renforçant mutuellement. Les gouvernements et leurs partenaires travaillent d'arrache-pied à transformer cet élan en résultats concrets et tangibles dont tout le monde pourra profiter.

Nous devons poursuivre nos engagements, nos actions et nos partenariats grâce auxquels nous avons réduit la pauvreté, propagé la démocratie et la bonne gouvernance et promu les droits de l'homme. Mais l'instabilité provoquée par les conflits, les crises économiques, la pauvreté persistante, la faim, la discrimination et les inégalités pourrait facilement saper toutes ces réalisations. C'est pourquoi nous nous félicitons du présent débat dont l'objectif est de recenser les défis et de définir les solutions qui appuient la mise en œuvre des engagements internationaux et renforcent le développement, la sécurité et les droits de l'homme.

De même que le Mouvement des pays non alignés, l'Indonésie souligne que le succès des efforts de consolidation de la paix de l'ONU dépend en grande partie de l'examen des moyens civils à mobiliser en appui aux capacités nationales de consolidation de la paix au lendemain d'un conflit visant à élargir et à renforcer le groupe d'experts et à mobiliser tout particulièrement les capacités des pays en développement, notamment celles des femmes. L'ONU et l'ensemble des acteurs compétents ont beaucoup à faire pour renforcer l'appui accordé à la consolidation de la paix par le biais de partenariats basés sur les avantages comparatifs. Le monde du Sud doit assumer un rôle directeur dans la fourniture d'experts civils par le biais d'un programme des Nations Unies réactif.

Ma délégation juge très utile d'examiner la proposition qui a été faite de reproduire le modèle du Fonds de roulement adopté par le Programme alimentaire mondial qui permet d'assurer un

financement rapide et prévisible des efforts déployés par le système des Nations Unies pour consolider la paix au lendemain d'un conflit. Nous encourageons la Commission de consolidation de la paix et le Comité directeur, entre autres, à examiner cette question.

Pour accélérer le recensement des capacités civiles nationales, le Ministère indonésien des affaires étrangères coordonne un effort visant à mettre en place un centre national d'experts civils indonésiens. À cet effet, nous avons commencé à identifier un groupe d'experts civils compétents qui est l'émanation directe de notre transition pacifique vers la démocratie.

Je voudrais passer brièvement à la question d'une croissance économique soutenue, inclusive et équitable et de l'autonomisation juridique des pauvres. L'Indonésie appuie la vue exprimée dans le rapport, à savoir, qu'il importe d'éliminer la pauvreté et d'instaurer une mondialisation juste et plus équitable. Compte tenu des vies et des emplois nombreux qui sont en jeu, la croissance économique doit être rééquilibrée afin de permettre la mise en œuvre de politiques et de stratégies adéquates qui ouvriront de meilleures perspectives d'emplois accompagnées de la prestation de services sociaux. Au cours de la dernière décennie, les efforts consentis par l'Indonésie pour atteindre ces objectifs ont été menés dans le cadre d'une politique économique et de développement axée sur la croissance et l'emploi, et favorable aux pauvres et à l'environnement. Il importe également de veiller à ce que les dividendes de la croissance économique soient répartis de manière inclusive dans le cadre de dispositifs de sécurité sociale conçus pour protéger et autonomiser les populations et les communautés, notamment les groupes les plus vulnérables.

Nous soulignons également la double difficulté consistant à promouvoir le rôle des femmes tout en les protégeant, sur le plan juridique, de la vulnérabilité à la discrimination. ONU-Femmes doit continuer à préconiser un rôle accru des femmes dans les efforts visant non seulement à promouvoir la paix et la sécurité, mais aussi à maintenir le relèvement économique et à assurer une croissance durable et inclusive pour l'avenir.

Nous croyons que l'autonomisation juridique des pauvres est un processus important qui leur permettra de jouir pleinement de leurs droits et facilitera les efforts qu'ils déploient pour sortir de la pauvreté. Les quatre piliers de l'autonomisation juridique sont les

domaines du droit où l'Indonésie s'est activée pour en améliorer la mise en œuvre effective.

Ma délégation salue l'adoption de la Déclaration conjointe sur un partenariat global entre l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est et l'ONU, qui marque la création d'un nouvel instrument qui permettra à l'ONU de fournir à l'échelle du système une réponse aux questions d'intérêt commun dans notre région. Ma délégation tient également à rappeler que les activités menées par le système des Nations Unies pour appuyer les efforts nationaux dans divers secteurs doivent reposer sur le principe fondamental de l'appropriation nationale.

Le Conseil de coordination des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies et ses trois piliers – le Comité de haut niveau sur les programmes, le Comité de haut niveau sur la gestion et le Groupe des Nations Unies pour le développement – doivent poursuivre leurs efforts en vue de rassembler les forces du système des Nations Unies en une organisation opérationnelle et cohésive capable de relever collectivement les défis rencontrés par le système. Le système des Nations Unies doit également tirer profit des compétences et des ressources locales, nationales et régionales pour son travail.

Enfin, l'Indonésie rappelle que le rôle de l'Assemblée générale est de prodiguer des conseils au Secrétaire général et de lui suggérer la façon de faire avancer le programme synergétique relatif au développement, à la sécurité et aux droits de l'homme. L'Indonésie est prête à travailler avec d'autres délégations pour parvenir ensemble à un document consensuel.

M. Yamazaki (Japon) (*parle en anglais*) : J'ai le grand plaisir de prendre la parole à l'Assemblée générale aujourd'hui sur le rapport du Secrétaire général sur les moyens civils à mobiliser dans les situations postérieures à un conflit (A/66/311), qui a été publié en réponse à l'examen indépendant effectué par le Groupe consultatif de haut niveau sous la direction compétente de M. Jean-Marie Guéhenno. Nous nous félicitons du fait que le Président du Comité directeur, la Secrétaire générale adjointe à l'appui aux missions, M^{me} Susana Malcorra, l'équipe de projets sur les moyens civils et les États Membres ont déjà tenu des réunions à la suite de la publication du rapport du Secrétaire général en août pour échanger leurs vues sur cette question importante.

Le rapport signale les mesures que l'ONU devrait prendre pour améliorer la qualité, la rapidité et l'efficacité de l'appui civil aux pays touchés par un conflit. Le Japon appuie les trois grands axes du rapport, lesquels consistent à renforcer les moyens nationaux et la prise en main de leur sort par les pays eux-mêmes au lendemain d'un conflit; à établir des partenariats extérieurs et à apporter au système des Nations Unies les modifications nécessaires pour fournir les ressources voulues aux moyens civils à mobiliser; et à assurer à l'Organisation la faculté d'adaptation requise pour répondre rapidement aux situations imprévisibles qui surgissent après un conflit. Nous sommes convaincus en particulier que la réforme des secteurs de la justice et de la sécurité et le renforcement de l'état de droit sont des domaines sur lesquels il faut se pencher dès les premières phases des situations d'après conflit afin de poser les bases d'une reconstruction sans problème.

Dans ce contexte, le Japon s'est attaché à renforcer les capacités nationales des pays touchés et à appuyer et développer leur prise en charge en leur fournissant une aide publique au développement bilatérale, en assurant une assistance aux centres de formation aux opérations de maintien de la paix et en mettant en œuvre le programme de mise en valeur des ressources humaines pour la consolidation de la paix dans le monde du Sud.

Le rapport du Secrétaire général présente de bonnes idées, et nous devons veiller à ce qu'elles soient effectivement mises en œuvre et à ce qu'elles génèrent des succès visibles et concrets sur le terrain. Dans le cadre de ce processus, nous devrions songer à mieux utiliser les avoirs du monde du Sud et à renforcer le rôle des femmes. De plus, nous croyons qu'une meilleure collaboration avec les organisations régionales et sous-régionales et une coopération renforcée avec la Commission de consolidation de la paix sont indispensables à la réalisation de résultats optimaux sur le terrain.

Il est évident que souplesse et transparence jouent un rôle essentiel dans le déploiement des moyens civils. Il faut donc encourager une réforme interne du système des Nations Unies afin de procéder à des améliorations dans ces domaines. Par exemple, bien que l'idée de créer un marché virtuel des capacités civiles en établissant une plate-forme en ligne pour faire connaître les besoins et les capacités mérite d'être examinée, il faut être prudent et veiller à ce qu'elle ne

subisse pas le même sort que les systèmes de fichiers, où la réalité n'a pas correspondu aux attentes initiales. Par ailleurs, dans le processus de réforme, il faut accorder l'attention voulue à la promotion d'une représentation géographique équitable reflétant la diversité des Nations Unies. En outre, et dans le souci d'une plus grande souplesse en matière d'utilisation des ressources financières, on devrait commencer par évaluer et pleinement utiliser le potentiel des systèmes budgétaires existants. Il faut aussi encourager une collaboration étroite avec les autres initiatives de réforme, comme celles menées par l'Équipe de gestion du changement de l'Organisation des Nations Unies.

Pour terminer, je tiens à réaffirmer que le Japon est toujours acquis au renforcement de la réponse internationale en matière d'appui civil dans les pays en proie à un conflit. Nous promettons de continuer de participer activement à l'examen des capacités civiles et d'appuyer le travail du Secrétariat à cet égard. Nous escomptons qu'il sera fait état de progrès considérables dans le rapport de l'année prochaine sur cette très importante question.

M. Quinlan (Australie) (*parle en anglais*) : L'Australie attache une grande importance à l'avancement des travaux sur tous les points de l'ordre du jour à l'examen, mais cette après-midi, et pour gagner du temps, je focaliserai mes observations sur deux points seulement : le cadre de développement de l'après-2015 et les capacités civiles.

Manifestement, les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) servent et ont servi de cadre essentiel aux efforts de développement menés par nous tous, au sein de la communauté internationale. Mon propre pays a restructuré son programme d'aide autour du cadre des OMD, en doublant son volume entre 2005 et 2010 et compte le doubler de nouveau pour atteindre 9 milliards de dollars d'ici à 2015. Alors qu'il ne reste qu'un peu plus de trois ans avant l'échéance fixée pour la réalisation des OMD, il est évident que nous devons continuer d'axer nos efforts sur la réalisation des cibles actuelles des OMD. Le Sommet sur les OMD de l'année dernière a défini les mesures que nous devons prendre, et ce n'est pas le moment maintenant de revenir sur les engagements pris. Sortir les gens de la pauvreté et favoriser la croissance économique dans les pays en développement est en soi la meilleure chose à faire. En outre, la croissance sera salutaire à la situation économique mondiale elle-même à l'heure où

nous sommes confrontés à une baisse potentiellement catastrophique de la croissance.

Toutefois, le moment est venu de commencer à réfléchir sur les moyens de définir des objectifs de développement pour l'après-2015. Certes les OMD ont montré leur mérite, mais il est clair aussi que le cadre actuel a ses faiblesses. Mon pays propose que l'examen du cadre de développement de l'après-2015 tienne compte de ce qui suit : la lutte contre les inégalités; le renforcement des cibles et les indicateurs en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes; l'évaluation de la qualité de l'éducation et du nombre d'enfants scolarisés; la réponse aux besoins des pays où la consolidation de la paix et l'édification de l'État posent des problèmes; les circonstances spécifiques des petits États insulaires en développement; les problèmes particuliers rencontrés par les pays les moins avancés, en référence au Programme d'action d'Istanbul (A/CONF.219/3) que nous avons adopté cette année; la vulnérabilité et la résistance des communautés aux catastrophes naturelles; et les questions du changement climatique et de la viabilité environnementale.

Il importe que l'approche définie pour l'après-2015 soit liée au processus et aux résultats de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable prévue en 2012. Le développement durable doit être au centre de tout cadre de développement de l'après-2015. L'Australie approuve la série d'objectifs de développement durable dont il a été convenu à l'échelon international. Dans la poursuite de la réalisation des objectifs fixés en matière de développement durable, le lien entre eux et les OMD doit être soigneusement examiné et calibré. Il ne faut pas que la réalisation des OMD eux-mêmes soit compromise, mais nous encourageons le Secrétariat, et nous tous, à œuvrer de concert avec les États Membres, les organisations régionales et d'autres afin de garantir un processus de consultation axé sur des données pour définir des objectifs de développement durable et le cadre de développement d'ensemble de l'après-2015.

S'agissant de la réforme de l'Organisation des Nations Unies et des capacités civiles, nous considérons l'examen des capacités civiles et leur mise en œuvre comme étant essentiels pour que l'ONU soit à même de faire face aux défis majeurs consistant à aider les États à se relever d'un conflit. Peu de pays fragiles touchés par un conflit seront en mesure d'atteindre un seul des OMD d'ici à 2015. Il nous faut prendre des mesures concrètes pour consolider la paix

et favoriser le développement et la croissance économique dans ces pays, et nous devons le faire sans plus tarder. Plus de la moitié de notre propre programme d'aide sert à répondre aux besoins des zones fragiles touchées par un conflit. Notre soutien au New Deal for International Engagement in Fragile States (New Deal pour l'engagement international dans les États fragiles) adopté récemment montre bien que nous sommes pour l'intensification des efforts en matière de développement et de réalisation des OMD en faveur du milliard et demi de personnes qui vivent dans ces pays.

Le plan d'action prioritaire du Secrétaire général portant sur les capacités civiles contribuera essentiellement à cela. Dans le cadre du perfectionnement du plan, il est essentiel de recourir à la concertation. Nous convenons que notre action future doit être axée sur l'utilisation et le renforcement des capacités civiles nationales. Nous devons aussi compter sur la contribution que peuvent apporter les pays du Sud. Nombre d'entre eux possèdent une vaste et importante expérience en matière de capacités civiles ainsi que des avantages exceptionnels, notamment les connaissances locales et les compétences linguistiques qu'ils ont à offrir.

Il est clair que l'Organisation des Nations Unies doit faire preuve d'une plus grande souplesse opérationnelle et financière s'agissant du recrutement et du déploiement du personnel civil. Les chefs de mission ont besoin d'une marge de manœuvre pour prendre en temps voulu des décisions et des mesures si cruciales dans un contexte d'après conflit. Nous demandons à toutes les entités du système des Nations Unies d'améliorer la cohérence et l'intégration au Siège et au niveau des pays afin d'œuvrer à cela. Les partenaires doivent poursuivre les mêmes objectifs stratégiques et travailler en tenant compte de leurs avantages relatifs. L'appui aux pays sortant d'un conflit requiert de la coopération, pas de la concurrence. Nous demandons au système des Nations Unies de montrer qu'il est capable de faire preuve de souplesse, de prendre des risques calculés et d'être innovant pour atteindre des résultats. En tant qu'États Membres, nous devons donner à l'Organisation les moyens de le faire. Nous nous réjouissons de l'attachement du Secrétaire général au rôle des femmes dans les efforts relatifs aux capacités civiles, et aux mesures qui seront prises pour que l'expertise civile

disponible puisse répondre aux besoins de pays particuliers.

Pour terminer, l'Australie reconnaît l'important rôle que peuvent jouer des capacités civiles rapidement déployables pour appuyer une paix durable. Nous sommes quant à nous prêts à appuyer des efforts civils grâce à l'expertise du Corps civil d'intervention australien nouvellement créé, et ce chaque fois que la situation l'exigera. Le Corps civil nous permet de déployer rapidement des spécialistes civils hautement qualifiés et bien formés dans des pays en proie à des conflits ou qui s'en relèvent. Nous aurons à dispositions 500 spécialistes civils d'ici à 2014. Nous attendons avec intérêt de travailler avec l'ONU et avec tous les États Membres à la mise en œuvre du plan d'action prioritaire du Secrétaire général dans ce domaine crucial que sont les capacités civiles.

M. Rodríguez Hernández (Cuba) (*parle en espagnol*) : La délégation cubaine s'associe aux déclarations faites par le représentant de l'Argentine au nom du Groupe des 77 et de la Chine et le représentant du Bangladesh au nom du Mouvement des pays non alignés.

Le débat commun sur les questions à l'examen, d'importance cruciale pour les pays en développement, est une occasion idoine de réaffirmer certaines des approches proposées par ma délégation par le passé concernant le rôle central qui revient à l'Organisation des Nations Unies dans l'analyse et la prise de décisions concernant les diverses problématiques du monde actuel, et particulièrement celles liées aux défis du développement. Au cours des débats qui ont eu lieu dans le cadre de la Réunion plénière de haut niveau de 2010 consacrée aux objectifs du Millénaire pour le développement, qui s'est tenu dans le prolongement du Sommet du Millénaire de 2000, qui a fait date, il a été clairement démontré que l'insuffisance de ressources financières continue d'être la cause principale des retards constatés dans la réalisation de ces modestes objectifs.

Malgré cela, et malgré l'appel du monde en développement qui demande à juste titre que soient mobilisées des ressources nouvelles et supplémentaires pour que l'on puisse atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) dans le peu de temps avant l'échéance de 2015, les pays riches n'ont pas voulu que cela se reflète de façon appropriée dans le document final adopté à l'issue de la Réunion

de haut niveau (résolution 65/1). La situation économique mondiale est un des prétextes qui a été invoqué pour refuser de le faire. Paradoxalement, ces pays s'obstinent aujourd'hui à reconnaître l'existence de cette situation marquée par la profonde crise économique et financière mondiale qui est née en leur propre sein.

De plus, au cours de la présente session et particulièrement dans les négociations ardues qui ont eu lieu à la Deuxième Commission, certains de ces pays ont même décidé de revenir sur le libellé dont il avait été convenu s'agissant des engagements pris d'appuyer les efforts déployés par les pays du Sud en vue de leur développement. Certains ont même décidé d'ignorer l'engagement historique consistant à consacrer 0,7 % de leur produit intérieur brut à l'aide publique au développement, lequel a été pris dans cette instance par consensus, il y a déjà plus de 40 ans. Comme nous l'avons indiqué par le passé, à ce rythme, non seulement les objectifs du Millénaire pour le développement ne seront pas atteints, mais les autres objectifs de développement dont il a été convenu à l'échelon international resteront une chimère.

Nous espérons que les prochaines manifestations organisées par l'ONU dans l'objectif de suivre l'évolution des sujets les plus pressants ayant trait au développement, serviront à évaluer de façon objective et commune la mise en œuvre des engagements dans ces domaines, et détermineront les mesures nécessaires à adopter pour avancer de manière significative à cet égard. À cet égard, la prochaine Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio +20) offre une occasion exceptionnelle de renouveler notre volonté politique de continuer de progresser sur la voie du développement durable, sur la base de ses trois piliers, conformément au principe des responsabilités communes mais différenciées.

À cet égard, nous réaffirmons que des changements radicaux dans les modèles de production et de consommation des sociétés du Nord et la création d'un nouvel ordre économique international, reposant sur de nouveaux paradigmes de développement, sont l'unique voie possible pour accomplir de réels progrès dans la réalisation des objectifs que nous nous sommes fixés. À cet égard, la réforme urgente du système financier mondial, en vue d'établir une nouvelle architecture financière internationale, doit occuper une place prioritaire dans les débats de l'Organisation.

Nous saisissons cette occasion pour faire rapidement référence au rapport du Secrétaire général qui a été présenté au titre du point 117 de l'ordre du jour, intitulé « Accélérer la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement : options pour une croissance durable et partagée et enjeux de l'action des Nations Unies en faveur du développement au-delà de 2015 » (A/66/126). De manière générale, il nous semble que ce document offre, dans ses premières pages, une vision d'ensemble juste des progrès accomplis et des erreurs commises dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Notre pays étudie encore les diverses options relatives à l'élaboration de ce qu'on appelle l'action des Nations Unies en faveur du développement au-delà de 2015, dont notamment les propositions spécifiques présentées par certaines délégations. Nous espérons pouvoir apporter notre contribution à ce débat au cours des prochaines discussions consacrées à ce sujet important.

M. Lukiyantsev (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : J'interviens au nom de la délégation russe sur le point 117 de l'ordre du jour et je voudrais me concentrer sur quelques points cités par le Secrétaire général dans son rapport intitulé « Renforcer les mécanismes institutionnels en faveur de la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation de la femme » (A/66/120), portant sur les activités d'ONU-Femmes. La délégation russe note avec satisfaction les efforts déployés par la nouvelle Entité, ONU-Femmes, pour consolider les activités de plusieurs bureaux et mécanismes du système des Nations Unies qui traitent de l'égalité des sexes et promeuvent les droits et possibilités d'action des femmes. Toutefois, il nous semble qu'il est quelque peu prématuré de procéder maintenant à une évaluation des activités de l'Entité après seulement 11 mois d'existence, l'Entité n'en étant qu'à ses débuts.

De toute évidence, le principe d'inclusion géographique mondiale de son personnel est un facteur central de son fonctionnement. Mais cela ne signifie pas que l'Entité doit établir des bureaux dans tous les pays du monde. Nous estimons que son travail sur le terrain doit être mené par les bureaux régionaux, et les projets nationaux doivent être adoptés et exécutés seulement sur la demande des gouvernements des États concernés, et avec leur consentement.

Qu'il me soit permis également d'aborder un autre sujet, à savoir l'interaction entre la Commission de la condition de la femme et le Conseil

d'administration d'ONU-Femmes. Nous estimons que des actions coordonnées décidées par l'équipe chargée de la politique générale de la Commission ainsi que des stratégies et activités opportunes approuvées par le Conseil d'administration ne peuvent que contribuer au succès des activités de l'Entité. Il convient de s'atteler à cette tâche sans plus tarder. Nous sommes convaincus que tous les États Membres devraient être directement impliqués dans ces débats. Une décision formelle devrait être adoptée dans le cadre du Bureau du Conseil économique et social, comme le prévoit la résolution 64/289.

M. Haniff (Malaisie) (*parle en anglais*) : Pour commencer, la Malaisie souhaite s'associer aux déclarations faites par le représentant de l'Argentine au nom du Groupe des 77 et de la Chine et par le représentant du Bangladesh au nom du Mouvement des pays non alignés.

Le rapport du Secrétaire général sur l'accélération de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (A/66/126) demande que des efforts conjoints soient déployés par toutes les parties prenantes pour assurer la réalisation intégrale et en temps voulu des objectifs de développement dont il a été convenu aux grandes conférences et réunions au sommets organisées par les Nations Unies, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), qui ont permis de dynamiser les efforts en vue de l'élimination de l'extrême pauvreté. À cette fin, le rapport note que la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement requiert une croissance économique stable, équitable et partagée. Dans son rapport sur la démarginalisation des pauvres par le droit et l'élimination de la pauvreté (A/66/341), le Secrétaire général ajoute que la communauté internationale doit continuer à considérer l'élimination de la pauvreté comme une priorité et, à cette fin, l'assistance fournie aux pays en développement en matière d'élimination de la pauvreté, devrait être de nature à favoriser la démarginalisation des pauvres par le droit.

La Malaisie souscrit à l'évaluation du Secrétaire général présentée dans ce rapport selon laquelle l'enregistrement des actes d'état civil est une manière efficace de garantir et protéger les droits des individus et de leur ouvrir l'accès aux prestations auxquelles ils peuvent prétendre. Comme l'indique le rapport, la Malaisie a, au cours des dernières décennies, mis au point des systèmes d'enregistrement des actes d'état

civil qui ont fait la preuve de leur utilité dans les efforts faits par la Malaisie en faveur de la démarginalisation par le droit de ses citoyens, dont les pauvres.

Il nous reste à présent quatre ans avant la date butoir fixée pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Même si des progrès ont été réalisés, de nombreux pays en développement sont encore loin d'avoir réalisé leurs objectifs de développement. Les difficultés que nous rencontrons, particulièrement dans les pays les moins avancés, sont aujourd'hui différentes de celles que nous rencontrons il y a plusieurs années. Le paysage mondial actuel, les pressions économiques et financières et les problèmes liés à l'environnement font obstacle aux efforts déployés par les pays pour atteindre les objectifs de développement. Il est par conséquent plus important que jamais que tous les États Membres définissent une nouvelle stratégie et opèrent un changement radical dans leurs stratégies de développement économique et social.

Il est clair que des interventions spécifiques sont nécessaires pour atténuer les inégalités économiques et éliminer l'extrême pauvreté. La Malaisie souscrit à la conclusion du rapport du Secrétaire général sur la démarginalisation par le droit et l'élimination de la pauvreté selon laquelle l'emploi est le moyen le plus efficace de réduire la pauvreté. La Malaisie est également d'avis que les efforts déployés pour éliminer l'extrême pauvreté doivent aussi s'accompagner d'un meilleur accès aux infrastructures de base. La même priorité doit être accordée à l'amélioration de l'accès aux routes, à l'électricité, à l'approvisionnement en eau salubre, à l'éducation et aux services de santé. À cet égard, il est d'autant plus important que nos partenaires des pays développés honorent les engagements qu'ils ont pris au titre de l'aide publique au développement.

Nous sommes conscients des difficultés qu'éprouvent aujourd'hui les pays développés à honorer leurs engagements au titre de l'aide publique au développement du fait des problèmes économiques et financiers de l'heure. L'ONU se doit donc de jouer un rôle plus important face à la crise financière et économique actuelle. Il importe également de prendre des mesures d'urgence pour réformer le système financier international afin de stabiliser la situation économique mondiale et de remettre le monde sur la voie de la réalisation de ses objectifs de développement.

L'année dernière, nous nous sommes engagés, dans cette salle, à faire le nécessaire pour réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement d'ici à 2015. Nous avons demandé à l'ONU de jouer un rôle plus important et plus décisif dans la lutte contre les problèmes liés aux changements environnementaux. Nous avons également reconnu que les États Membres devaient faire preuve d'une forte volonté politique pour réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement, parvenir à un consensus dans les négociations en cours sur l'environnement et continuer de promouvoir le développement durable.

Le prochain Sommet de Rio +20, en juin 2012, est une excellente occasion non seulement de réaffirmer nos engagements politiques dans le domaine du développement durable, mais aussi de renforcer le rôle des institutions, des fonds et des programmes des Nations Unies. Nous devons rationaliser d'urgence le rôle de ces institutions, de ces fonds et de ces programmes afin de réduire au minimum les chevauchements de mandats et de compétences, mais aussi pour que l'ONU soit unie dans l'action.

La Malaisie a connu trois décennies de progrès économiques et sociaux méritoires. De fait, elle a atteint une étape cruciale de son parcours de développement, où il est devenu impératif de procéder à d'importantes transformations économiques, sociales et gouvernementales pour lui permettre d'atteindre son objectif, à savoir devenir un pays développé d'ici à 2020.

Selon le Rapport de 2010 du Programme des Nations Unies pour le développement sur les objectifs du Millénaire pour le développement, la Malaisie a enregistré, de façon globale, des résultats impressionnants dans le cadre de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, y compris l'élimination de la pauvreté, l'éducation primaire pour tous et la survie des enfants. Le taux de scolarisation en primaire des garçons comme des filles a augmenté rapidement, pour dépasser largement, aujourd'hui, les 95 %. La Malaisie est encouragée par ces progrès, et elle a pris les mesures politiques nécessaires pour continuer de progresser dans d'autres domaines clefs du développement, notamment en vue de réduire la mortalité maternelle et l'extrême pauvreté, en particulier parmi les populations rurales.

Le Gouvernement malaisien a également établi un important cadre d'action en quatre axes que nous

considérons comme les moteurs du changement. Il s'agit, premièrement, des six grands domaines de progression nationaux énoncés par le Gouvernement dans son programme de transformation; deuxièmement, des 12 domaines économiques prioritaires du programme de transformation économique à l'échelle nationale; troisièmement, des réformes économiques stratégiques prévues dans notre nouveau modèle économique; et enfin et surtout, du dixième Plan malaisien. Ces quatre axes, centrés sur l'ouverture et la viabilité, visent à propulser la Malaisie au rang d'économie à revenu élevé d'ici à 2020.

Néanmoins, étant donné l'imbrication et l'interdépendance de la plupart des économies, les pays en développement, dont la Malaisie, ont besoin d'un environnement économique mondial solide et stable à l'appui et en complément de leurs initiatives nationales. Nous soulignons cette synergie, car nous considérons qu'il est essentiel que tous les pays œuvrent ensemble à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

M. Rishchynski (Canada) (*parle en anglais*) : Le système des Nations Unies dispose d'une occasion unique d'accroître sa contribution dans les États confrontés à un risque de reprise des violences. Comme l'indique clairement le récent rapport du Secrétaire général intitulé « Moyens civils à mobiliser dans les situations postérieures à un conflit » (A/66/311), l'ONU devrait prendre les mesures nécessaires pour améliorer la façon dont elle développe, met à profit et déploie sa réserve d'experts civils dans les situations d'après conflit. Il s'agit là d'une question importante qui peut permettre d'améliorer les efforts de l'ONU au chapitre de la gestion des conflits, des opérations de soutien à la paix, de consolidation de la paix et de relèvement rapide.

(*l'orateur poursuit en français*)

Les occasions sont trop souvent ratées, car les capacités civiles importantes font défaut, les efforts internationaux sont mal coordonnés ou les experts tardent à arriver. En effet, le *Rapport sur le développement dans le monde 2011* de la Banque mondiale illustre avec éloquence l'importance de la création d'un bassin mondial plus vaste de spécialistes, particulièrement dans les domaines de la sécurité, de la justice et de l'emploi, domaines dans lesquels on s'attend souvent à ce que les Nations Unies jouent un rôle central ou de premier plan.

Pour ces raisons, le Canada appuie l'examen des capacités civiles qui est actuellement en cours au sein du système des Nations Unies, il félicite le Secrétaire général de son leadership à cet égard et il accueille favorablement le parti pris de consultation qu'a adopté la Secrétaire générale adjointe, Susana Malcorra. Le récent rapport du Secrétaire général présente notamment un plan sensé qui suggère d'abord de prendre appui sur les réformes qui relèvent actuellement des Nations Unies. C'est un bon début, mais il est nécessaire d'effectuer des analyses plus détaillées et d'obtenir des résultats sur le terrain. Alors que les Nations Unies passent à la seconde étape de mise en œuvre, qui fera l'objet d'un autre rapport du Secrétaire général l'an prochain, j'aimerais faire trois observations.

(l'orateur reprend en anglais)

Premièrement, la communauté internationale reconnaît depuis longtemps que la prise en main par les pays est essentielle à la consolidation de la paix. Nous avons toutefois moins bien réussi à concrétiser cet engagement. L'examen offre un certain nombre d'idées sur la façon de tirer profit des compétences nationales existantes et d'appuyer le renforcement des capacités nationales. Une attention soutenue doit être accordée à la formulation de recommandations sur la hiérarchisation des capacités nationales, au partage de locaux entre les capacités internationales et les institutions nationales et au soutien des travaux liés aux fonctions publiques essentielles. De plus, le rapport souligne avec raison la nécessité d'exploiter, d'encourager et d'appuyer les capacités latentes dans la région immédiate et dans l'ensemble des États du Sud. Ainsi, nous ouvririons la voie au renforcement d'un bassin de connaissances bien adaptées à des demandes précises dans une situation donnée. Les modèles triangulaires de coopération ont aussi un très grand potentiel. Par exemple, une expertise ougandaise et kenyane en matière de service civil est actuellement fournie au Soudan du Sud dans le cadre du projet de l'Autorité intergouvernementale pour le développement et avec l'appui du Programme des Nations Unies pour le développement.

Deuxièmement, ce processus donne une occasion importante à l'Organisation des Nations Unies d'améliorer la coopération avec les États Membres en matière de capacités civiles. L'amélioration des modalités de recours à une expertise extérieure et une vision plus détaillée de l'offre et de la demande à

l'échelle mondiale peuvent aider à relier les sources d'expertise latentes ou sous-utilisées au sein du système des Nations Unies. Ces mesures prometteuses devraient permettre d'accroître la coopération internationale, de réduire les coûts de transaction et d'utiliser plus efficacement les capacités et les activités actuelles.

Troisièmement, il est évident qu'il faut fournir une expertise plus efficace, plus opportune et plus ciblée dans les missions et lors de nos interventions dans différents pays. L'ONU doit chercher à clarifier les rôles et les responsabilités, particulièrement en ce qui a trait à la primauté du droit et à la gouvernance, lorsque les problèmes liés au chevauchement des compétences et aux perspectives politiques divergentes doivent être résolus de façon plus harmonieuse. Les cadres supérieurs doivent aussi bénéficier de la formation, des outils et du soutien politique qui sont nécessaires pour tirer profit des accords existants en matière de capacités, faire preuve de souplesse dans les situations évolutives sur le terrain et prendre les risques appropriés lorsque cela est justifié.

Enfin, je voudrais terminer en insistant encore une fois sur la nature pratique de cette question. Les lacunes actuelles de la démarche de l'ONU en matière de capacités civiles peuvent avoir des conséquences très concrètes pour les États qui peinent à se relever d'un conflit violent ou sont menacés par l'instabilité. L'examen des capacités civiles en cours coïncide avec l'engagement à l'ONU d'un processus de réforme plus ambitieux, et avec une meilleure appréhension, au sein de la communauté internationale, des défis de taille que présente la consolidation de la paix. Par conséquent, le Canada est prêt à apporter son soutien dans le cadre des prochaines étapes de mise en œuvre, mais aussi à collaborer avec les États Membres et le Secrétaire général dans le cadre des activités entreprises cette année et l'année prochaine.

M^{me} Cousens (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*): Au nombre des réussites les plus remarquables de la dernière génération, le système des Nations Unies a contribué à réduire le nombre catastrophique de victimes de la guerre dans le monde, grâce à ses médiateurs, ses soldats de la paix et ses organismes humanitaires et de développement.

Et pour instaurer durablement la paix, l'ONU doit aussi avoir recours à tout l'éventail d'instruments et de capacités dont elle dispose au sein du système des

Nations Unies. Il est donc opportun d'examiner aujourd'hui, au titre du point de l'ordre du jour consacré, plus généralement, au renforcement du système des Nations Unies, la question de la capacité civile d'appui de l'ONU aux pays en proie à un conflit.

Je voudrais, pour commencer, remercier le Secrétaire général de son rapport récent sur les moyens civils à mobiliser dans les situations postérieures à un conflit (A/66/311) et de son engagement constant dans ce domaine. Je remercie également la Secrétaire générale adjointe, Susana Malcorra, de l'impulsion qu'elle donne à la tête du Comité de pilotage et du dialogue ouvert qu'elle et son équipe entretiennent avec les États Membres alors que le Secrétaire général s'emploie à donner suite aux recommandations principales du Groupe consultatif de haut niveau chargé de mener une étude sur les moyens civils internationaux. Mes remerciements s'adressent également aux gouvernements indonésien et canadien, qui ont facilité le dialogue sur cette importante question interdisciplinaire.

Les États-Unis prennent note avec satisfaction des conclusions générales du Groupe consultatif de haut niveau sur les moyens civils à mobiliser au lendemain d'un conflit : l'impératif de la prise en main nationale dans les périodes de transition après un conflit, l'importance de la mise en place de partenariats offrant des capacités variées et la nécessité d'un accès rapide aux compétences décisives couplée à la souplesse administrative nécessaire pour intervenir dans les situations d'instabilité postérieures à un conflit.

Nous saluons également le processus présenté par le Secrétaire général en vue de donner suite aux recommandations du Groupe. Nous sommes d'accord avec la proposition du Secrétaire général visant à appliquer en priorité les recommandations dans les domaines qui relèvent de l'autorité du Secrétariat et des organismes, fonds et programmes des Nations Unies tout en prenant le temps d'étudier plus avant les questions qui nécessiteront une réflexion plus approfondie de la part des États Membres et des autres parties prenantes. Nous invitons également le Secrétariat à rechercher des moyens de faire coïncider le processus visant à améliorer les capacités civiles avec l'effort actuel de réforme et de renforcement des capacités, notamment la stratégie globale d'appui aux missions.

Dans son rapport, le Secrétaire général définit plusieurs mesures prioritaires à prendre l'année prochaine pour améliorer l'action de l'ONU dans le domaine civil au lendemain d'un conflit. Les États-Unis espèrent qu'elles seront rapidement appliquées. Nous approuvons l'examen auquel se livre actuellement le Département de la gestion pour trouver des moyens d'améliorer les pratiques et procédures actuelles dans des domaines connexes. La plate-forme en ligne proposée par le Secrétaire général pour mettre en regard des besoins dans le domaine civil les moyens disponibles constitue également une étape importante dans la mise en place des partenariats plus variés et compatibles dont nous avons besoin afin de pouvoir fournir quand c'est nécessaire l'appui voulu aux pays qui se reconstruisent après une guerre. Nous nous réjouissons en particulier de pouvoir compter, désormais, sur un plus grand éventail de capacités dans l'ensemble des pays du Sud. Nous nous félicitons également de la priorité donnée à l'examen de la manière dont les compétences nécessaires sur le plan de la condition et de l'autonomisation des femmes sont structurées et déployées.

Enfin, l'épreuve de vérité, pour toutes ces propositions, sera leur mise en œuvre sur le terrain. Nous notons avec satisfaction que nombre de recommandations formulées dans le rapport résultent de consultations avec les pays hôtes et d'autres partenaires clefs, qui ont été sondés sur les améliorations à apporter aux interventions des Nations Unies. Nous approuvons fermement l'intérêt manifesté par le Secrétaire général pour une application rapide sur le terrain de certaines des conclusions de l'examen des capacités civiles, y compris le partage des locaux avec les partenaires nationaux, la clarification des rôles et responsabilités en fonction des avantages comparatifs et la passation de marchés locaux à chaque fois que cela est possible.

L'examen des capacités civiles présente un programme pertinent et ambitieux. Il donne à l'ONU et à ses États Membres une occasion de renforcer leurs méthodes face aux moteurs sous-jacents de conflits et de jeter les fondements d'une paix durable. Les États-Unis se félicitent de l'initiative du Secrétaire général et souscrivent à la feuille de route qu'il établit pour les 12 prochains mois. Nous attendons avec intérêt d'autres rapports intérimaires du Secrétaire général et entendons travailler de concert au

renforcement de nos efforts collectifs à l'appui des pays se relevant d'un conflit.

M. Manjeev Singh Puri (Inde) (*parle en anglais*) : Je remercie le Président de la convocation du débat conjoint d'aujourd'hui. La version complète de mon intervention a été distribuée. Pour des raisons de temps, je n'en lirai ici qu'une partie.

Naturellement, nous nous associons dans l'ensemble aux déclarations faites au nom du Mouvement des pays non alignés et du Groupe des 77 dans le cadre du présent débat commun. Nous tenons aussi à remercier le Secrétaire général de ses rapports sur les points de l'ordre du jour à l'examen aujourd'hui.

Je voudrais d'abord dire quelques mots concernant ONU-Femmes. L'accent mis par le système des Nations Unies sur la situation des femmes s'est vu considérablement renforcé par le véritable tournant que représente la décision prise l'année dernière par les États Membres de créer une entité unifiée chargée de promouvoir l'égalité des sexes, ONU-Femmes. Nous notons avec satisfaction que cette nouvelle entité s'est attelée à ses importantes tâches avec détermination et dynamisme, alors qu'elle s'installe dans ses nouvelles structures et son mandat. Il est particulièrement essentiel, dans la phase de développement de cette nouvelle entité, d'œuvrer sur le double plan des capacités à mettre en place pour être le plus efficace possible sur le terrain et des ressources à mobiliser pour permettre à ONU-Femmes de réaliser la vision et les priorités qui ont présidé à sa création. Je tiens à redire que ma délégation appuie sans réserve ONU-Femmes aux fins de la concrétisation de notre ambition commune d'égalité entre les sexes et d'autonomisation de la femme.

Pour commencer, je tiens à remercier le Secrétaire général de son rapport sur les moyens civils à mobiliser dans les situations postérieures à un conflit (A/66/311). Je voudrais remercier aussi tous les acteurs qui ont pris part à ces processus – le Groupe consultatif de haut niveau chargé de mener une étude sur les moyens civils internationaux, groupe indépendant, le Comité de pilotage placé sous la direction de la Secrétaire générale adjointe, M^{me} Malcorra, ainsi que son Conseiller spécial, son équipe et les autres – pour tout le travail accompli.

La gouvernance, les services de base et l'administration publique sont au nombre des

redoutables problématiques avec lesquelles les pays en transition d'une situation de conflit à une paix durable doivent compter. La nécessité de disposer de capacités civiles renforcées dans les situations d'après conflit est un impératif important auquel nous devons, à l'ONU, être attentifs. Comme je l'ai déjà dit, nous sommes éminemment conscients et reconnaissants de tous les efforts déjà déployés dans ce domaine.

Ma délégation se félicite tout particulièrement de la tenue du débat commun d'aujourd'hui, qui inscrit officiellement le processus d'examen des capacités civiles dans le domaine intergouvernemental. Compte tenu du caractère intégré des opérations menées sur le terrain et de l'étroite corrélation entre maintien de la paix et consolidation de la paix, la tenue d'un débat dynamique sur la question des capacités civiles au Comité spécial des opérations de maintien de la paix et à la Cinquième Commission permettra à tous de contribuer à l'élaboration des documents finaux.

Le maintien de la paix est un pilier essentiel de l'architecture de paix et de sécurité des Nations Unies. La réalisation de nouveaux progrès sur les plans économique, social, politique et du développement dépend de notre capacité de faire fond sur les acquis du maintien de la paix et de les mettre à profit. À cet égard, les moyens civils sont un élément décisif du cadre général de maintien et de consolidation de la paix.

Remettre en place les institutions de gouvernance publique et assurer des services administratifs de base permet de réduire les risques de reprise des hostilités en permettant de démarrer concrètement le processus de paix et de développement durables. Nous sommes néanmoins fermement convaincus que ce type de mesures ne doit ni amoindrir ni rien retirer aux conditions nécessaires au maintien de la paix.

Nous considérons certains des postulats fondamentaux du rapport du Secrétaire général comme très encourageants, en particulier la reconnaissance du facteur déterminant que constitue l'appropriation nationale pour éviter le risque d'une reprise des hostilités ainsi que de l'importance du soutien aux fonctions essentielles de l'État. Il est absolument indispensable que le déploiement de capacités civiles soit déterminé par la demande.

Les recommandations relatives au mode de recrutement du personnel civil sont décisives pour traduire dans les faits les idées concernant le

renforcement des capacités civiles. Ma délégation considère que le modèle de recrutement doit donner la primauté à un partenariat avec les gouvernements des États Membres et prévoir le détachement de fonctionnaires. Cela offre un certain nombre d'avantages. L'ONU peut ainsi accéder rapidement aux capacités nécessaires, réduire ou augmenter les effectifs plus rapidement et faciliter un partage des tâches entre les États Membres. Surtout, cela permet de recruter du personnel formé pour travailler au sein de structures gouvernementales et pour les mettre en place, et qui peut travailler en harmonie avec le personnel de maintien de la paix présent sur le terrain.

Ma délégation croit également que les moyens fournis doivent être adaptés aux conditions existant dans les situations postérieures à un conflit. Il semble raisonnable de penser que les compétences les plus pertinentes proviendront d'autres pays en développement qui ont récemment réussi à mettre en place des structures de gouvernance et à améliorer la prestation des services de base. En recrutant du personnel civil dans les pays en développement, l'ONU suivrait cette tendance générale.

La difficulté réside dans la mise en œuvre. Si nombre d'organisations internationales manifestent un intérêt croissant à l'égard des situations postérieures à un conflit, l'ONU reste, pour la plupart des pays touchés, l'organisation la plus crédible et la plus légitime de la communauté internationale. Ses activités de maintien de la paix sont la raison fondamentale de cette confiance. Il est impératif que les moyens civils renforcent cette crédibilité.

M^{me} Ochir (Mongolie) (*parle en anglais*) : Je tiens d'emblée, au nom de ma délégation, à remercier le Secrétaire général pour son rapport intitulé « Accélérer la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement : options pour une croissance durable et partagée et enjeux de l'action des Nations Unies en faveur du développement au-delà de 2015 » (A/66/126), un rapport qui incite à la réflexion.

À l'approche de la date butoir de 2015, il faudrait consacrer le temps qui nous reste à accélérer la réalisation complète des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), à appliquer les textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies et à procéder à un examen et à une évaluation approfondis et complets de ce qui a été accompli et de ce que nous n'avons pas réussi à faire,

ainsi que des causes sous-jacentes, afin de définir un programme de développement pour l'après-2015.

Comme l'indique le rapport, il est encourageant de constater que d'importants progrès ont été réalisés dans un certain nombre de domaines. En conséquence, le monde dans son ensemble est toujours en bonne voie d'atteindre ses objectifs en matière de réduction de la pauvreté, y compris l'accès universel à l'enseignement primaire, la réduction de la mortalité infantile, un meilleur accès à l'eau potable, et une baisse considérable de la prévalence du paludisme, des nouvelles infections au VIH et des autres maladies transmissibles.

Pourtant, le fait le plus troublant signalé dans le rapport, c'est que les populations les plus vulnérables restent encore les moins bien servies dans de nombreux domaines : ces derniers temps, le nombre de personnes souffrant de malnutrition et de sous-alimentation a beaucoup augmenté; dans certaines régions le taux de mortalité maternelle est bien trop élevé; plus de 2,6 milliards d'êtres humains sont toujours privés de services d'assainissement; les habitants des taudis sont de plus en plus nombreux; et les perspectives d'emplois sont pratiquement inexistantes pour des millions d'hommes et de femmes.

C'est pourquoi la communauté internationale doit absolument cibler et intensifier ses actions afin d'aider ceux qui en ont le plus besoin. De plus, les effets discriminatoires sur les pays et les populations les plus vulnérables des nombreuses crises mondiales interdépendantes, exacerbées par les problèmes provoqués par les changements climatiques, rendent impérative la mise en œuvre rapide de tous les engagements pris au titre du partenariat mondial pour le développement. Il existe encore un déficit significatif dans la mise en œuvre des engagements pris en matière d'aide, de commerce, d'allègement de la dette et de l'accès à de nouvelles technologies. Tout prétexte invoqué pour ne pas s'acquitter de ces engagements ou toute tentative de les reformuler est tout simplement inacceptable.

Dans l'idéal, la réalisation pleine et entière de l'ensemble des OMD aurait dû précéder nos débats sur la voie à suivre après 2015. Toutefois, comme cela ne sera pas le cas, ma délégation est d'avis que l'examen d'un programme de développement de l'après-2015 devrait commencer par un examen approfondi de la mise en œuvre des OMD, en accordant la priorité à

l'examen des problèmes des personnes vivant dans la pauvreté extrême et des groupes les plus défavorisés et marginalisés.

En conséquence, l'élimination de la pauvreté et de la faim doit rester un objectif universel. À cet égard, les outils de politique publique tels que les filets de sécurité sociale, les normes minimales de protection sociale, un emploi décent et productif, les aides financières assorties de conditions, l'autonomisation juridique des pauvres et d'autres initiatives politiques qui ont déjà fait la preuve de leur efficacité, pourraient être plus largement utilisés. Les investissements faits dans l'éducation, la santé et l'autonomisation des femmes et des filles se sont également avérés d'une importance critique dans la promotion du développement humain.

En outre, nous croyons qu'un programme de développement de l'après-2015 devrait être le reflet adéquat d'un développement économique plus vert et durable. À cette fin, nous attendons avec intérêt la tenue l'année prochaine de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable afin d'intégrer effectivement les piliers économique, environnemental et social dans l'optique d'un développement véritablement durable. L'accès universel à une énergie durable et la sécurité alimentaire et nutritive sont également des aspects importants du nouveau programme de développement. S'agissant du programme de développement de l'après-2015 et de l'organisation de consultations pertinentes, nous appuyons l'observation faite par le Secrétaire général selon laquelle nous devrions établir un processus inclusif, ouvert et transparent auquel participeraient de nombreuses parties prenantes.

Pour ce qui est de la mise en œuvre au niveau national, le troisième rapport national de la Mongolie indique que 66 % des OMD pourront être réalisés d'ici la date butoir. Pourtant, les objectifs relatifs à la pauvreté, à la dégradation de l'environnement et aux inégalités sexuelles sont bien loin du but. La Mongolie doit donc intensifier son action nationale et établir des partenariats bilatéraux et multilatéraux plus ciblés. De plus, la mise en œuvre de notre stratégie globale de développement national basée sur les OMD à l'horizon 2021 devrait nous permettre de jeter les bases d'une croissance mieux partagée, plus équitable et soutenue et d'un développement durable pour la Mongolie au-delà de 2015.

Je voudrais maintenant passer brièvement aux points 123 a) et 124 de l'ordre du jour. En cette époque d'incertitudes et de défis mondiaux, il est crucial que l'ONU poursuive sa réforme. La revitalisation des travaux de l'Assemblée générale et la réforme rapide du Conseil de sécurité sont des composantes essentielles de la réforme d'ensemble des Nations Unies.

Ces dernières années, le processus de revitalisation de l'Assemblée générale a bien progressé. Il y a eu notamment la tenue de débats thématiques sur de nouvelles questions d'une importance critique pour la communauté internationale. C'est une pratique qu'il faut maintenir.

Il faut continuer aussi à mettre en œuvre les résolutions sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale, dont la dernière en date, la résolution 63/315. Comme l'indiquent ces résolutions, l'amélioration des méthodes de travail de l'Assemblée générale et de ses grandes commissions est indispensable aux efforts de revitalisation. Nous reconnaissons la nécessité de poursuivre la rationalisation des programmes de l'Assemblée générale et de ses grandes commissions, ce qui nous permettrait de consacrer notre temps limité à des questions véritablement importantes.

La Mongolie est heureuse d'avoir apporté sa contribution au processus de revitalisation de l'Assemblée générale en ayant pris, alors qu'elle présidait la Deuxième Commission pendant la soixante-cinquième session de l'Assemblée générale, la décision de rationaliser le programme de la Commission et d'améliorer ses méthodes de travail. En outre, tous les projets de résolution actuels de l'Assemblée générale dont la Mongolie s'est portée coauteur ne sont examinés que tous les deux ans, et dans certains projets de résolution, nous avons maintenu le préambule à son expression minimum conformément aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale, dont le plus récent est notre projet de résolution en Troisième Commission sur l'amélioration de la situation des femmes en milieu rural. La Mongolie a également inclus des clauses d'extinction dans certains des projets de résolution dont elle a été l'auteur, y compris des projets de résolution sur la célébration de la semaine annuelle du désarmement, la déclaration du droit des peuples à la paix, le droit des personnes à un environnement sain et le droit des personnes à un logement adéquat.

Ma délégation salue le dernier rapport et les recommandations finales de l'examen, cette année, de la mise en œuvre de la résolution 61/16 sur le renforcement du Conseil économique et social. Nous jugeons important d'améliorer l'efficacité du Conseil économique et social en établissant des relations plus solides avec les institutions de Bretton Woods, l'Organisation mondiale du commerce et d'autres parties prenantes compétentes. Nous estimons également d'une importance critique que, par le biais de ses examens ministériels annuels et du Forum biennal pour la coopération en matière de développement, le Conseil prenne une part active à la formulation de programme de développement de l'après-2015.

La création de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) a été décisive pour le renforcement de la cohérence à l'échelle du système des Nations Unies. La Mongolie attend avec intérêt d'œuvrer étroitement avec ONU-Femmes à la réalisation de ses objectifs de développement, notamment les objectifs relatifs à l'égalité des sexes.

La Mongolie se félicite de l'action que continue de mener le Secrétaire général pour renforcer la responsabilité, la performance et les résultats de l'action des Nations Unies, en particulier la mise sur pied de l'Équipe de gestion du changement chargée de guider la mise en œuvre d'un programme de réforme à l'ONU.

Pour terminer, je voudrais réaffirmer que ma délégation est fermement déterminée à œuvrer de concert avec les États Membres au renforcement du système des Nations Unies afin qu'il reste un centre de multilatéralisme efficace de promotion du développement humain dans le monde dans les années à venir.

M. Osorio (Colombie) (*parle en espagnol*) : Je voudrais avant toute chose remercier le Président d'avoir convoqué ce débat commun consacré au rapport du Secrétaire général sur les moyens civils à mobiliser dans les situations postérieures à un conflit (A/66/311). Il est tout à fait opportun que l'Assemblée générale analyse les stratégies permettant de consolider et de préserver la paix.

En général, lorsqu'un conflit prend fin, gouvernements et populations se retrouvent dans des situations précaires tant institutionnellement

qu'économiquement, ce qui rend difficile la transition vers la paix. Pour consolider la paix, il faut redoubler d'efforts pour renforcer les institutions et mobiliser les moyens civils dans les pays qui amorcent la phase d'après conflit.

Le système des Nations Unies a mis au point des moyens spécifiques pour appuyer les efforts nationaux et répondre aux besoins sur le terrain. À cet égard, nous nous félicitons du rapport du Secrétaire général qui fait état des progrès et des difficultés et fait des recommandations sur la manière d'aborder plus efficacement la question de la consolidation de la paix au lendemain d'un conflit.

La Colombie est d'accord que les activités nationales visant à instaurer et à consolider la paix au lendemain d'un conflit doivent être appuyées par des moyens civils efficaces et en temps voulu. Il est donc essentiel que l'Organisation des Nations Unies réaffirme son engagement à s'acquitter de la tâche qui consiste à accorder rapidement l'assistance spécialisée et l'expérience nécessaire pour appuyer les acteurs nationaux, qui cherchent à établir l'état de droit, à revitaliser l'économie et à reprendre la fourniture des services de base à la population.

La Colombie souligne qu'il est nécessaire que l'appui après un conflit continue à reposer sur les principes de la prise en main nationale, des partenariats plus solides, l'expérience en matière d'appui aux acteurs nationaux et la souplesse de l'intervention.

La prise en main nationale est le principe directeur devant servir de fondement aux mesures de renforcement des capacités civiles. Elle doit être basée sur l'inclusion des différents acteurs de la société et doit tenir compte des besoins de la communauté d'aller vers le développement. Pour renforcer la prise en main nationale, il faut s'efforcer de clarifier et de renforcer les fonctions de base du gouvernement au lendemain d'un conflit. Il ne s'agit pas seulement de renforcer les capacités techniques; il faut aussi renforcer les institutions et établir des liens avec la société, puisque cela renforcera l'acceptation des gouvernements par les populations et leur légitimité.

Une autre priorité fondamentale pour répondre aux nécessités de l'appui civil est de nouer des partenariats solides avec les acteurs étrangers à même de fournir des approches novatrices en matière de renforcement des capacités civiles. L'Organisation doit agir en tant que facilitateur des progrès sur le terrain,

créant des partenariats efficaces grâce à une force de travail de composition plus large, en tenant compte de l'offre et de la demande des partenaires extérieurs.

Nous connaissons les difficultés identifiées dans le rapport concernant le recrutement, la souplesse, la composition de la force de travail et la prévisibilité de l'envoi du personnel sur le terrain, et nous nous félicitons des propositions de nouvelles méthodes de travail pour améliorer les systèmes de déploiement du personnel. Nous espérons que les nouveaux outils serviront à élargir et à mobiliser le personnel existant de façon appropriée.

Il est clair qu'il faut mettre en place des systèmes plus souples, plus opportuns et plus efficaces en fonction des coûts, donnant de la souplesse aux réponses rendues nécessaires par l'évolution des situations sur le terrain. À cet égard, il est indispensable de faire la place qu'il faut aux contributions budgétaires programmatiques, ainsi qu'à la nécessité de donner une meilleure souplesse en matière de disponibilité de financement, en sorte que les tâches cruciales soient exécutées dans les délais.

Pour notre pays, la participation des femmes à la consolidation de la paix est un pilier fondamental de la transformation des sociétés. Il incombe à l'Organisation des Nations Unies de fournir les outils nécessaires pour que les femmes dans les sociétés en mutation puissent participer non seulement en tant qu'expertes dans l'Organisation et dans les pays, mais aussi en tant qu'acteurs du changement.

Nous saluons l'action menée par la Commission de consolidation de la paix et par chacune de ses formations. L'appui aux autorités nationales a entraîné des progrès distincts dans des domaines comme la réforme du secteur de la sécurité, l'état de droit, le respect des droits de l'homme, la remise sur pied des institutions gouvernementales et la relance de l'économie. S'agissant de ces progrès, nous pensons que pour que la paix soit définitivement consolidée, les réformes du secteur de la justice doivent être orientées de manière à renforcer la lutte contre l'impunité et, dans le même temps, établir des mécanismes de réparation pour une indemnisation juste des victimes pour les préjudices subis et jeter ainsi les fondements d'une authentique réconciliation nationale.

Enfin, la Colombie réaffirme qu'il faut élaborer des stratégies viables pour le long terme qui soient fondées sur un équilibre entre l'appui international

direct et les efforts nationaux afin d'éviter que les pays ne dépendent de manière prolongée des fonds internationaux, une dépendance qui est susceptible de ralentir leur développement.

Une paix durable et viable dans le monde dépend d'un appui responsable, cohérent et solide de la communauté internationale.

M^{me} Pessoa (Brésil) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier le Secrétaire général de ses rapports sur les quatre points de l'ordre du jour dont débat l'Assemblée générale cet après-midi. Par manque de temps, nous nous focaliserons à cette occasion principalement sur la suite à donner au Sommet du Millénaire. Le présent débat commun nous offre une importante occasion d'échanger les vues sur ces questions clefs.

Le Brésil s'associe à la déclaration faite par le représentant de l'Argentine au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

Au cours des 10 dernières années, les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) sont devenus l'élément le plus visible et le plus important du programme international de développement. À cet égard, nous nous félicitons de ce que le Secrétaire général ait procédé à une évaluation franche des progrès enregistrés à ce jour, ainsi que des défis qui restent à relever. Le Brésil reste convaincu qu'il est possible d'atteindre les OMD d'ici à 2015 si la communauté internationale fournit un appui suffisant.

Nous savons que la responsabilité du développement incombe principalement aux nations, mais l'assistance internationale joue aussi un rôle crucial. Il est tout autant essentiel que tous les pays en développement, notamment et en particulier les moins avancés d'entre eux, bénéficient d'un environnement fiscal et en matière de politique pour leur permettre d'appliquer des politiques efficaces conformément aux priorités et stratégies internationales.

Le partenariat mondial renouvelé pour le développement, qui constitue le point central de la coopération internationale, exige le plein engagement de la communauté internationale, notamment la société civile, le secteur privé et les organisations non gouvernementales. Mais il faut d'abord et avant tout que les États Membres remplissent tous leurs engagements en matière de développement, particulièrement pour ce qui est de l'aide publique au développement. Des sources innovantes de

financement peuvent venir en complément de ces engagements, mais ne peuvent s'y substituer.

Alors que la date butoir de 2015 approche, nous considérons que l'élimination de la pauvreté, ainsi que l'élimination de la faim et de la malnutrition chroniques, devraient rester au cœur des efforts nationaux et internationaux pour promouvoir le développement durable. Nous sommes parfaitement conscients que tous les objectifs de développement sont intimement liés. Néanmoins, nous estimons que des progrès constants en matière de développement sont tout simplement impossibles si l'on ne remédie pas aux problèmes posés par la pauvreté et la faim.

La nouvelle crise économique et financière pose des difficultés supplémentaires à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Cela dépendra en grande partie de la gravité et de la durée de la récession économique que subissent les économies développées, ainsi que des conséquences qu'elle aura pour le monde en développement. À cet égard, le Brésil estime qu'il est essentiel de promouvoir une meilleure coordination des politiques et une plus grande cohérence. Nous renouvelons notre appel pour que l'ONU, le Fonds monétaire international, la Banque mondiale et le Groupe des Vingt fassent preuve de cohésion et de détermination politiques pour remédier efficacement et rapidement à la crise.

Il est de plus en plus évident que la croissance économique est nécessaire, mais pas suffisante, pour stimuler le développement durable. Sans croissance, il est pratiquement impossible de parvenir à un développement humain et social à long terme. À cette fin, la croissance économique doit être accompagnée de politiques visant à promouvoir l'intégration sociale et une protection de l'environnement efficace, conditions nécessaires pour assurer l'équité à l'intérieur des générations et d'une génération à l'autre. Les investissements dans de bonnes mesures sociales et environnementales peuvent contribuer non seulement à réduire l'exclusion sociale et les inégalités, mais aussi à stimuler une croissance économique soutenue.

Dans des conditions normales, une protection sociale minimale fournissant un accès universel à la protection sociale et aux services sociaux peut contribuer à rompre le cycle de pauvreté à long terme en aidant les individus à obtenir les compétences

nécessaires pour participer à l'économie, non seulement comme consommateurs mais aussi en tant que citoyens. En temps de récession économique, ces politiques fournissent des revenus minimum aux personnes sans emploi et des services essentiels aux pauvres tout en répondant aux besoins de tous les citoyens et en renforçant la promotion des femmes, des jeunes, des minorités, des personnes handicapées et des peuples autochtones.

Dans le contexte actuel, les politiques visant au plein emploi et au travail décent pour tous sont d'autant plus nécessaires. Avant même la crise, de nombreux pays essayaient tant bien que mal de surmonter les conditions qui ont conduit à des taux de chômage de plus en plus élevés. Alors que l'économie mondiale va certainement connaître un nouveau ralentissement, le nombre de chômeurs risquent d'augmenter, en particulier dans les pays développés. De même, la récente tendance à la baisse du nombre de travailleurs pauvres pourrait bien être inversée puisqu'ils sont de plus en plus contraints de dépendre de l'économie parallèle.

Alors que la communauté internationale doit redoubler d'efforts pour réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement, il est important d'envisager les priorités de développement au-delà de 2015. Le Brésil estime que le cadre de développement de l'après-2015 doit se baser sur des consultations ouvertes, participatives, transparentes, conduites par les Membres, avec une grande participation des organisations de la société civile et des principales parties prenantes. Il faut impérativement prévoir suffisamment de temps pour pouvoir tenir des débats approfondis. Néanmoins, il est également essentiel de commencer les préparatifs en temps utile, en prenant en compte les autres négociations et processus importants.

À court terme, nous estimons que le système des Nations Unies devrait rester fermement engagé à soutenir la réalisation des OMD, alors que les États Membres devraient se concentrer sur la mise en œuvre des objectifs et engagements dont il a été convenu et sur la façon de surmonter les défis de développement urgents à venir.

Les réunions officielles et officieuses et tous les événements qui auront lieu d'ici 2015 peuvent contribuer à l'examen du programme de l'ONU en matière de développement. En particulier, nous

pensons que Rio +20 pourra apporter des contributions utiles au processus du point de vue du développement durable. Mais la Conférence de Rio ne doit pas être considérée comme une étape dans l'élaboration du cadre de développement de l'après-2015. À l'heure où les États Membres se préparent aux négociations formelles pour la Conférence de Rio de l'année prochaine, le cadre de développement de l'après-2015 sera certainement un point de référence important dans les délibérations.

Nous partageons l'opinion exprimée par le Secrétaire général selon laquelle les objectifs de développement durable doivent être au cœur de l'action des Nations Unies en faveur du développement au-delà de 2015. À cet effet, Rio +20 pourrait être considérée comme le point de départ des préparatifs du cadre de développement de l'après-2015.

Comme nous l'avons signalé dans nos contributions nationales aux préparatifs de Rio +20, les objectifs de développement durable ne devraient pas obligatoirement remplacer les OMD, mais devraient plutôt compléter et actualiser les objectifs découlant de la Déclaration du Millénaire (résolution 55/2). Comme les OMD, les objectifs de développement durable ne doivent pas dépasser le nombre de 10 et doivent contenir des objectifs concrets, quantifiables, vérifiables, assortis de délais précis qui reflètent l'engagement politique global de la communauté internationale en faveur du développement durable. Étant donné leur caractère mondial, ils devraient s'appliquer à tous les États Membres, en respectant le principe des responsabilités communes mais différenciées et leurs capacités respectives.

Dans la mesure du possible, les objectifs de développement durable devraient reposer sur des engagements déjà négociés figurant dans les instruments internationaux pertinents, comme l'Action 21, la Déclaration du Millénaire et le Consensus de Monterrey, afin d'intégrer pleinement les piliers économique, social et environnemental. Dans le cadre des objectifs du développement durable, il est également important de traiter les moyens de mise en œuvre en créant un partenariat global et ambitieux pour le développement durable.

Le Brésil est persuadé que la Conférence Rio +20 sera en mesure d'adopter un cadre pour les objectifs de développement durable, établissant des bases solides

pour un processus ouvert, participatif et mené par les Membres qui nous conduira à 2015 et au-delà.

M. Raza Tarar (Pakistan) (*parle en anglais*) : Je remercie le Président d'avoir convoqué la présente séance.

Notre délégation s'associe à la déclaration faite par le représentant du Bangladesh sur le rapport du Secrétaire général, intitulé « Moyens civils à mobiliser dans les situations postérieures à un conflit » (A/66/311).

Nous avons pris note du rapport du Secrétaire général et du suivi qui en est fait par le Comité directeur sous la direction de la Secrétaire générale adjointe, M^{me} Susana Malcorra.

Nous approuvons les paramètres de base, présentés dans le rapport, indiquant que les moyens civils déployés par l'ONU doivent encourager l'appropriation nationale, le travail en partenariat au niveau mondial, l'utilisation des capacités existantes dans les zones de priorité et la flexibilité au niveau de l'organisation pour pouvoir s'adapter aux changements.

Le rapport insiste, à juste titre, sur la nécessité de collaborer plus étroitement avec les communautés d'accueil, les organisations régionales et la société civile. Les priorités présentées dans le rapport sont pragmatiques. Les propositions faites aux États Membres et aux acteurs externes, à savoir les organisations de la société civile et les communautés de formation, pour les aider à fournir un appui civil plus efficace sont raisonnées et clairement formulées. La mise en place des capacités efficaces et pertinentes au lendemain d'un conflit dépend de la mise en œuvre judicieuse du rapport. À cet égard, il convient de souligner les quatre points suivants.

Premièrement, l'acceptation généralisée des travaux du Comité directeur dépendra de la collaboration institutionnelle avec les États Membres, conformément au caractère intergouvernemental du processus. Nous apprécions le travail accompli par le Canada et l'Indonésie afin de mener un processus de consultation sur le sujet. Une meilleure interaction avec les Membres de l'ONU par le biais, entre autres, du Comité d'organisation de la Commission de consolidation de la paix, du Comité spécial des opérations de maintien de la paix ou de toute autre instance représentative facilitera le processus.

Deuxièmement, l'identification des moyens civils au sein même de la région serait bénéfique. Comme le dit le vieil adage, il faut trouver des solutions locales aux problèmes locaux.

Troisièmement, le renforcement des capacités civiles devrait être un processus n'impliquant pas de dépenses additionnelles. Le Groupe consultatif de haut niveau a fait une observation similaire dans ses recommandations.

Enfin, les capacités civiles ne doivent pas remplacer les fonctions essentielles de maintien de la paix, ni être mises en place au détriment des ressources allouées au maintien de la paix. Nous sommes déjà confrontés à une pénurie de ressources dans le domaine du maintien de la paix. Par ailleurs, les Casques bleus assument des fonctions clefs de consolidation de la paix dans diverses missions intégrées. L'appui des missions de maintien de la paix des Nations Unies au Libéria et en République démocratique du Congo dans les domaines vitaux de la consolidation de la paix sont deux récents exemples notables. Nous pensons donc qu'il faut identifier les capacités civiles en vue de compléter les structures existantes et de ne pas en créer d'autres en parallèle.

M. Puente (Mexique) (*parle en espagnol*) : Je voudrais, tout d'abord, remercier le Secrétaire général d'avoir présenté le rapport sur les moyens civils à mobiliser dans les situations postérieures à un conflit (A/66/311). Ce rapport représente un effort louable en vue de fixer des mesures prioritaires et concrètes visant à renforcer l'appui civil à la paix et au développement durables, et de nouer des partenariats avec des tiers, en utilisant les mécanismes et ressources existants. Nous nous félicitons en particulier que le rapport n'ait pas d'incidences financières.

Ma délégation remercie également M^{me} Susana Malcorra, Secrétaire générale adjointe à l'appui aux missions, et son équipe pour les efforts inlassables qu'ils ont réalisés pour mener à bien cette importante et ambitieuse initiative.

L'objectif fondamental de l'aide apportée dans une situation postérieure à un conflit est de promouvoir les capacités nationales et institutionnelles en vue de consolider la paix, la sécurité et le relèvement économique. Les moyens civils sont un outil extrêmement précieux, car ils permettent d'offrir une aide spécialisée et sur des questions spécifiques.

Pour que l'aide soit efficace, il faut partir du principe que les solutions ou compétences imposées de l'extérieur ne remplacent pas l'implication et les capacités au plan national. L'appropriation nationale doit être renforcée pour chacune des stratégies mises en œuvre et dans chacune de leurs phases. L'aide civile internationale doit également faire partie d'une stratégie plus vaste, avec des limites de durée et une stratégie de sortie réaliste et clairement définie, afin d'éviter une dépendance prolongée par rapport aux ressources internationales. En outre, il convient d'éviter le chevauchement d'activité sur le terrain avec des mécanismes existants à l'ONU et dans d'autres organismes.

Nous soutenons les propositions tendant à la promotion de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire, dans le but de bénéficier des expériences en matière de renforcement des capacités de pays ayant fait face à des défis semblables et qui les ont relevés de façon satisfaisante. Nous saluons également la proposition de lancement d'une plateforme en ligne destinée à connecter l'offre et la demande de moyens civils, non seulement entre les États Membres, mais aussi au sein même du Secrétariat.

Les changements pertinents permettant de rendre l'Organisation plus efficace dépendent non seulement de ses partenaires extérieurs, mais aussi des modifications apportées en son sein. À cet égard, nous espérons que les ajustements nécessaires seront effectués au sein de l'Organisation afin que le personnel des divers organismes des Nations Unies puisse être déployé en fonction des besoins. Cela renforcerait l'interopérabilité et la faculté d'adaptation de l'Organisation des Nations Unies.

Le Mexique appuie les moyens civils et leur accorde une grande importance. Comme nous l'avons fait à plusieurs reprises, nous pensons que notre expérience permet de soutenir le développement de ces moyens dans des domaines importants, comme l'assistance électorale, l'aide à la reconstruction lors de catastrophes naturelles et le relèvement économique. Pour ce faire, nous disposons de l'Agence mexicaine de coopération internationale pour le développement, qui a été récemment mise en place.

Pour mettre pleinement en œuvre le rapport du Secrétaire général sur les moyens civils, il faut non seulement l'action de l'ONU, mais aussi la pleine

participation des États Membres. Bien qu'il y ait des différences dans la mise en œuvre du rapport, l'on constate un intérêt général à mettre en œuvre ses recommandations. Cela doit se faire par le biais d'un processus interactif, en gardant à l'esprit l'objectif de consolider une Organisation intégrante et ouverte, qui pourrait faire un meilleur usage des ressources existantes et obtenir de meilleurs résultats sur le terrain.

Il sera également nécessaire d'envisager d'éventuelles actions à l'Assemblée générale permettant d'entériner ces recommandations et de déterminer la manière d'assurer leur suivi dans un proche avenir. Le Mexique sera attentif à l'évolution prochaine de cette initiative importante.

M^{me} Hendrie (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je remercie le Président de nous donner l'occasion d'examiner ici aujourd'hui la question importante des moyens civils. Nous tenons également à remercier la Secrétaire générale adjointe, M^{me} Susana Malcorra, de son leadership sans faille sur cette question.

Le Royaume-Uni se félicite vivement du récent rapport du Secrétaire général sur les moyens civils à mobiliser dans les situations postérieures à un conflit (A/66/311). Aider les pays à sortir définitivement d'une situation de conflit est au cœur du mandat de l'Organisation des Nations Unies. Le Royaume-Uni demeure fermement résolu à renforcer la capacité de l'ONU à relever les défis de la consolidation de la paix après un conflit. En particulier, nous appuyons fermement les principes de l'appropriation nationale et de partenariat qui sont au cœur du rapport du Secrétaire général. Nous espérons que ce processus aboutira à des résultats concrets sur le terrain.

Nous voulons simplement soulever ici deux points particuliers.

Premièrement, il importe de mettre en place un système véritablement mondial pour identifier et déployer les civils. Nous devons nous assurer que les pays qui sortent d'un conflit ont accès à un savoir-faire dans le monde entier. En particulier, nous saluons l'accent mis dans le rapport du Secrétaire général sur l'intensification de la coopération Sud-Sud et sur le développement des mécanismes de coopération triangulaire. Par exemple, nous attendons avec intérêt de voir les résultats du projet pilote à travers lequel des fonctionnaires kenyans, éthiopiens et ougandais fournissent des moyens supplémentaires au

Gouvernement sud-soudanais, et dont les coûts additionnels sont financés grâce à un fonds d'affectation spéciale du Programme des Nations Unies pour le développement. Nous pensons que cela pourrait servir d'excellent modèle en vue d'une future coopération triangulaire.

Deuxièmement, alors que nous soutenons fermement les principes fondamentaux et l'approche présentés dans le rapport du Secrétaire général, nous souhaitons voir plus de clarté quant aux recommandations relatives à la faculté d'adaptation du point de vue financier. Nous sommes en principe d'accord sur le fait qu'offrir aux cadres dirigeants sur le terrain une plus grande faculté d'adaptation du point de vue financier leur permettra de réagir plus rapidement face aux événements qui surviennent sur le terrain. Cependant, une plus grande faculté d'adaptation du point de vue financier doit s'accompagner d'une transparence et d'une responsabilité adéquates. Nous aimerions donc avoir un peu plus de détails sur la façon dont ces propositions seront mises en œuvre, et la possibilité de débattre plus avant de cette question avec les États Membres.

Le Royaume-Uni se félicite des progrès accomplis à ce jour dans le cadre de l'initiative liée aux capacités civiles, et nous sommes prêts à fournir un appui au Secrétariat afin de réaliser de nouvelles avancées dans les mois à venir.

M. Gürber (Suisse) : La Suisse se réjouit de cette occasion offerte à l'Assemblée générale de débattre en commun de différents points qui ne sont généralement pas traités ensemble. En fait, tous les points abordés devraient nous permettre de répondre à deux questions essentielles : d'une part, comment rendre les activités de l'Organisation des Nations Unies plus efficaces sur le terrain ? D'autre part, comment renforcer le rôle de l'ONU dans le règlement des problèmes mondiaux ?

L'examen des capacités civiles internationales est un processus prometteur en vue du renforcement de l'Organisation des Nations Unies. La Suisse salue le rapport établi par le Secrétaire général sur les « Moyens civils à mobiliser dans les situations postérieures à un conflit » (A/66/311). Je voudrais concentrer mes remarques aujourd'hui sur cinq points.

Nous soutenons l'approche « par étapes » suggérée par le Secrétaire général et saluons la

détermination du système des Nations Unies à mettre en œuvre rapidement les changements qui relèvent de son autorité. Nous sommes également certains que des consultations seront menées avec les partenaires concernés et les États Membres aussi régulièrement que nécessaire.

La Suisse continuera de soutenir activement les efforts entrepris dans le cadre de la mise en œuvre du rapport (A/65/747) des experts indépendants sur les moyens à mobiliser dans les situations postconflituelles, selon les recommandations du rapport du Secrétaire général. Mon pays encourage le système des Nations Unies, Banque mondiale comprise, à poursuivre sa collaboration avec le Comité de pilotage afin de donner un suivi coordonné, cohérent et pragmatique au rapport du Secrétaire général.

Le rapport du Secrétaire général met à juste titre l'accent sur la nécessité de développer les capacités nationales. L'appui international doit en effet répondre aux besoins et à la demande du pays qui fait face à une situation postconflituelle, et non être déterminé par l'offre. Par ailleurs, une attention particulière devrait être portée aux questions liées à l'égalité entre les hommes et les femmes et à la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité.

Des moyens civils accrus et de plus en plus spécialisés sont désormais nécessaires au vu, d'une part, du grand nombre d'interventions des Nations Unies dans des pays touchés par un conflit et, d'autre part, de l'ampleur et de la complexité des mandats. Afin de trouver ces compétences et de combler les lacunes actuelles, l'ONU se doit d'envisager une plus grande variété de sources, en particulier en cherchant parmi les acteurs des pays du Sud.

La Suisse s'efforce, par l'intermédiaire de ses partenariats et de son pool d'experts, de valoriser l'expérience des pays fragiles et affectés par les conflits. Nous sollicitons davantage d'efforts de la part des Nations Unies pour développer des partenariats nouveaux avec ces pays, par exemple dans le cadre du Dialogue international sur la consolidation de la paix et l'édification de l'État. Dans la même perspective, la Suisse a développé une coopération avec des institutions d'excellence en Afrique et fournit des experts et de l'expertise afin de soutenir la gestion et la formation des capacités civiles en Afrique.

Le renforcement des capacités et de la responsabilité des cadres dirigeants de l'ONU est une mesure que mon pays soutient fermement. Dans cette perspective, la Suisse soutient financièrement le cours organisé à l'intention des cadres supérieurs des missions de l'ONU par le Centre de politique de sécurité de Genève. La Suisse souligne par ailleurs à quel point il est important de renforcer le rôle des coordonnateurs résidents et de développer leurs capacités dans les contextes qui ne bénéficient pas de la présence de missions mandatées par le Conseil de sécurité.

Finalement, nous jugeons essentiel que tant les directeurs des missions que les équipes de pays des Nations Unies participent pleinement à ce processus. Leur contribution aidera à dégager des possibilités pour tester les idées et les démarches sur le terrain. Nous pensons dès lors qu'il serait souhaitable que d'autres situations soient considérées, outre celle du Soudan du Sud.

Je passe maintenant au deuxième point que j'aimerais aborder aujourd'hui : les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Les OMD sont un excellent exemple de la façon dont le système des Nations Unies aide ses organes et agences, ses États Membres ainsi que la société civile à concentrer leurs efforts sur une sélection d'objectifs à valeur universelle. Nous devons poursuivre notre engagement pour atteindre les progrès visés d'ici à 2015. Dans la perspective de l'après-2015, ma délégation souhaite souligner l'importance des points suivants.

Les changements importants qui ont eu lieu sur les plans économique, politique et environnemental depuis la définition des OMD doivent être pris en compte dans le cadre de développement de l'après-2015. L'ONU a un rôle central à jouer dans ce processus : pour garantir une cohérence globale du système ainsi qu'une participation nationale et régionale, il faut construire des coalitions et poursuivre son leadership intellectuel.

Il est important que l'ensemble des parties prenantes participent au processus dès le début. Le système des Nations Unies devrait se servir du Pacte mondial des Nations Unies pour atteindre le secteur privé, et de son Service de liaison avec les organisations non gouvernementales pour assurer la participation des organisations de la société civile, en particulier dans les pays en développement.

Quel sera le champ du cadre de développement qui succédera aux OMD? Les nouveaux objectifs se concentreront-ils toujours sur la pauvreté ou aborderont-ils d'autres thèmes universels importants liés à un développement global et durable? L'initiative du Secrétaire général sur l'énergie durable pour tous montre comment l'agenda pourrait se profiler sous un angle plus universel. La Conférence des Nations Unies sur le développement durable, prévue en 2012 à Rio de Janeiro, devrait donner des pistes pour l'après-OMD et indiquer très tôt comment mettre en rapport, dans le cadre d'un processus transparent et ouvert, les résultats de Rio et les futurs objectifs de développement. En outre, les enjeux spécifiques des pays fragiles et touchés par des conflits méritent une attention toute particulière. À cet égard, le Dialogue international sur la consolidation de la paix et l'édification de l'État constitue une démarche intéressante pour formuler des recommandations en vue de 2015.

La Suisse attache une grande importance au processus de réforme de l'Organisation des Nations Unies. À cet égard, l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation de la femme (ONU-Femmes) est particulièrement bien placée pour faire progresser les bonnes pratiques et les ancrer au sein du système des Nations Unies. Ma délégation salue le rapport du Secrétaire général intitulé « Renforcer les mécanismes institutionnels en faveur de la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation de la femme » (A/66/120), et aimerait relever les points suivants.

L'approbation générale, en juin, du premier Plan stratégique d'ONU-Femmes (2011-2013) (UNW/2011/9) est une étape importante. Nous sommes parfaitement d'accord avec ONU-Femmes quant à la nécessité de mettre un terme au clivage qui persiste entre les engagements normatifs et politiques internationaux, d'une part, et les réalités des femmes au quotidien, d'autre part. ONU-Femmes a un rôle de coordination important à jouer, et nous apprécions son initiative consistant à mettre en place un mécanisme institutionnalisé à l'échelle du système engageant les acteurs à rendre des comptes en matière d'égalité des sexes. Nous la soutenons également dans sa recherche de mécanismes de dialogue plus concrets avec la société civile, et apprécions les efforts qu'elle a déployés pour que les questions liées aux femmes, à la paix et à la sécurité bénéficient d'une plus grande attention. Dans le cadre de ses aménagements

institutionnels et opérationnels, ONU-Femmes a l'extraordinaire possibilité, ou plutôt l'obligation, de coopérer avec d'autres entités de l'ONU sur le terrain afin d'optimiser l'impact des actions tout en minimisant les coûts.

La Suisse encourage ONU-Femmes à trouver des modèles qui lui assurent une représentation optimale sur le terrain, en plaçant par exemple dans les bureaux des coordonnateurs résidents des conseillers principaux pour l'égalité des sexes. La Suisse félicite ONU-Femmes pour les progrès accomplis dans la mise en place des éléments de base permettant un fonctionnement efficace. Nous l'encourageons également à garder son esprit d'innovation pour trouver les moyens de parvenir à des solutions opérationnelles optimales amenant efficacité et performance.

M. McLay (Nouvelle-Zélande) (*parle en anglais*) : Je voudrais me pencher plus précisément sur le rapport de mars 2011 du Groupe consultatif indépendant de haut niveau sur les moyens civils à mobiliser dans les situations postérieures à un conflit (A/65/747) qui, comme l'ont clairement signalé nombre d'orateurs précédents – dont tout récemment le représentant de la Suisse – expose avec force la nécessité de prendre des mesures urgentes pour renforcer la capacité de l'ONU à identifier et à déployer des experts des affaires civiles, et propose un certain nombre de mesures pratiques dans ce sens.

Les recommandations figurant dans le rapport des experts indépendants sont très diversifiées. Leur mise en œuvre sera sans doute complexe et longue. Avant que des décisions quelconques ne soient prises sur ces recommandations, certaines d'entre elles devront faire l'objet de consultations plus larges et d'analyses approfondies afin d'en clarifier toutes les incidences. Pourtant, la gamme accrue des activités de l'ONU exigeant des experts spécialisés dans les affaires civiles et l'incapacité actuelle du système des Nations Unies à identifier, déployer et utiliser avec efficacité ces experts rendent encore plus importante, voire urgente, la mise en œuvre de ce rapport.

Ces incapacités sont des plus manifestes dans le domaine de la consolidation de la paix au lendemain d'un conflit. À dire vrai, dans ce domaine, l'ONU ne pourra jamais être l'acteur compétent et efficace qu'elle aspire à être, qu'elle devrait être en fait, tant qu'elle ne remédiera pas effectivement à ces

insuffisances. Ceux qui ont une expérience pratique dans le domaine de la consolidation de la paix comprennent le rôle central que le renforcement des capacités institutionnelles peut jouer en faveur de l'instauration d'une paix durable.

Comme le Secrétaire général lui-même l'a souligné dans son rapport de 2009 sur la consolidation de la paix au lendemain d'un conflit (A/63/881), le renforcement effectif des capacités est une entreprise complexe et difficile. Il faut veiller à ce que tout appui complète les capacités existantes sans s'y substituer. Cela exige un personnel ayant tout à la fois des compétences techniques et une compréhension du transfert des savoir-faire – des savoir-faire en quantité insuffisante au niveau international.

Plus tôt cet appui est déployé, plus il est efficace. Aujourd'hui, l'ONU n'a ni les outils ni les mécanismes nécessaires pour identifier rapidement le personnel compétent qui pourrait accomplir ces tâches, même dans ses propres rangs, et elle n'a pas la capacité de recruter et de déployer rapidement ce personnel.

Pour les pays ayant besoin d'une aide urgente pour remettre sur pied des services publics de base, des délais de 18 à 24 mois dans le déploiement d'experts sont bien trop longs et totalement inacceptables. De plus, lorsque ce personnel est déployé, nombre de ses membres n'ont pas les qualifications, l'expérience ou la formation nécessaires pour renforcer effectivement les capacités nationales. Trop souvent, on envoie au mauvais moment les mauvaises personnes n'ayant pas les compétences voulues. Et elles arrivent trop tard pour être efficaces, ce qui signifie que nous n'en faisons pas assez pour renforcer une véritable capacité locale durable. Nous pouvons – nous devons – faire mieux.

Le rapport du Groupe consultatif de haut niveau énonce clairement les principes qui doivent guider nos activités pour remédier à ces incapacités. Premièrement – et c'est fondamental –, il met l'appropriation nationale et le renforcement des capacités nationales au centre de tout. Deuxièmement, il souligne la nécessité de renforcer les partenariats afin d'améliorer la capacité de l'ONU à faire rapidement appel à des experts extérieurs, en particulier du monde du Sud. Ensuite, le Groupe préconise de mettre en place de meilleurs systèmes en vue d'identifier les compétences et de déterminer la responsabilité de la prestation des services. Le rapport propose également des moyens

pratiques de rendre les opérations de l'ONU sur le terrain plus souples et plus réactives. Tout ceci semble facile à faire, mais comme toujours, le problème tiendra aux détails de la mise en œuvre. L'application de ce rapport exigera une réponse coordonnée de la part du système des Nations Unies.

De concert avec le Mexique, le Royaume-Uni et d'autres pays, nous nous félicitons de la création par le Secrétaire général d'un Comité directeur chargé d'assurer un suivi coordonné, sous la direction de la Secrétaire générale adjointe Susana Malcorra. Nous avons une grande confiance à l'égard de la Secrétaire générale adjointe Malcorra, et nous sommes impressionnés par l'équipe compétente qu'elle a réunie. Nous leur souhaitons un plein succès dans leur tâche difficile.

Nombre des propositions figurant dans le rapport du Groupe consultatif sont complexes et, comme je l'ai dit plus tôt, certaines devront faire l'objet d'une analyse plus poussée et être peaufinées par l'équipe des moyens civils, en coopération étroite avec les États Membres. C'est pourquoi la Nouvelle-Zélande appuie l'approche énoncée par le Secrétaire général dans son rapport de 2011 consistant à lancer ce processus par des mesures à effet rapide, premièrement, en mettant en œuvre toute mesure relevant de l'autorité du Secrétaire général avant de passer à des questions plus complexes. Nous nous félicitons des décisions prises de mettre en œuvre des approches spécifiques sur le terrain, et nous engageons instamment à ce que, en temps voulu, ces essais pratiques fassent l'objet d'évaluations franches et indépendantes.

Le rapport du Groupe consultatif et les processus mis en marche par le Secrétaire général nous permettent de rapprocher nos prestations en matière de coopération au lendemain d'un conflit de nos nobles objectifs et de nos beaux discours. C'est une occasion qu'il ne faut pas laisser passer. Cela ne veut pas nécessairement dire qu'il faille accepter toutes les recommandations figurant dans le rapport du Groupe consultatif, mais que nous acceptons les objectifs et principes fondamentaux qui les étayent. Et surtout, cela nous pousse à faire mieux dans ce domaine d'une importance vitale et à nous engager à tenir un dialogue constructif.

Ce qui nous attend est un processus long et complexe d'examen et de mise en œuvre des recommandations en vue de déployer en temps voulu

les experts spécialisées dans les affaires civiles et de renforcer des capacités nationales durables. Ce processus doit être rigoureux, inclusif et transparent. Nous devons identifier honnêtement les problèmes potentiels et reconnaître les succès et les échecs. Il y en aura. Mais tous, nous avons intérêt à ce que cela se fasse. La Nouvelle-Zélande est impatiente de jouer son rôle dans cet important processus.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Nous avons entendu le dernier orateur dans le débat sur cette question. Avant de continuer, je voudrais demander l'avis des membres au sujet de la prolongation des travaux de la Deuxième Commission. Les membres se souviendront qu'à sa 63^e séance plénière, tenue le 22 novembre 2011, l'Assemblée générale a approuvé la recommandation du Bureau tendant à prolonger les travaux de la Deuxième Commission du mercredi 23 novembre 2011 au 2 décembre 2011.

Le Président de la Deuxième Commission vient de m'informer que pour permettre qu'un consensus soit dégagé sur les projets de résolution sur lesquels la Commission n'a pas encore statué, il demande que l'Assemblée accepte que la dernière séance de la Deuxième Commission soit reportée au 9 décembre 2011.

Puis-je considérer que l'Assemblée accepte de prolonger les travaux de la Deuxième Commission jusqu'au 9 décembre 2011?

Il en est ainsi décidé.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen des points 14, 117, 123 et son alinéa a), et 124 de l'ordre du jour.

La séance est levée à 17 h 40.